



Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire

14, rue Saint-Dominique

75 700 PARIS SP 07

Adresse géographique :

27, boulevard de Stalingrad

92 240 Malakoff

Tél : 01 46 73 78 74

Fax. : 01 46 73 77 18

contact.csrn@defense.gouv.fr

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

2010

Rapport d'évaluation de la réserve militaire

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

2010

Rapport d'évaluation de la réserve militaire



La suspension du service national a rendu nécessaire le passage d'une réserve militaire de masse à une réserve d'emploi.

En 2008, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale demandait aux armées de contribuer à l'amélioration de la gestion des crises sur le territoire national.


Dans mes fonctions de ministre de la défense et des anciens combattants, j'ai à cœur de poursuivre cet objectif.

J'ai donc demandé :

- à l'état-major des armées de **redéfinir le cadre d'emploi des réservistes militaires** en conciliant les besoins des armées, dont les activités ne peuvent se passer des réservistes, et les aspirations de ceux-ci, « militaires à temps partiel », qui souhaitent légitimement bénéficier de perspectives de parcours les plus lisibles possible ;
- aux armées, à la gendarmerie nationale, et aux services de me proposer une **refondation de la concertation avec les réservistes et les employeurs** autour d'un Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) rénové. Les intérêts du réserviste, de son employeur et de la défense doivent être préservés. En soutenant la demande de leurs employés réservistes, les entreprises soutiennent l'esprit de défense ;
- à l'armée de terre de mettre en place à titre expérimental dans chaque brigade des « **unités élémentaires de réserve** », constituées de réservistes opérationnels volontaires qui, sous faible préavis, pourront être engagés sur le théâtre national en cas de crise ;

Par ailleurs, j'ai soutenu la proposition de loi du Sénat qui permet lors des crises majeures sur le territoire national, de rappeler les réserves de différents départements ministériels, sur décision du Premier ministre. Cette loi, adoptée en dernière lecture par le Sénat le 13 juillet, a été promulgué le 29 juillet 2011.

Enfin, je n'oublie pas que la disparition inéluctable de la population des anciens appelés du contingent exige de renforcer le recrutement des réservistes directement issus de la société civile. Etre réserviste doit être motivant pour notre jeunesse et doit lui permettre de répondre pleinement à son engagement au profit de l'ensemble des français.



Gérard LONGUET



Résumé du rapport d'évaluation

UNE RESERVE OPERATIONNELLE PLEINEMENT INTEGREE AUX FORCES D'ACTIVE

L'objectif pour 2010 visait à disposer de 59.399 réservistes opérationnels pour une durée moyenne d'activité de 21,5 jours par an (22 jours par an hors gendarmerie). Il a été satisfait à **96,52% (57.329 réservistes opérationnels)** pour une durée moyenne de **21,97 jours** d'activité (**23,33 jours** hors gendarmerie).

La **réserve opérationnelle** reste assez jeune (**38 ans**), féminisée (**18%**) et bien distribuée par catégories de grade.

En 2010, le **volume total des activités** s'élève à **1 259 370** journées et l'essentiel de l'activité (**81,35%**) a été consacré au renfort d'unités ou d'états-majors. En 2010, le **taux d'activité en opération extérieure (OPEX)** est passé à **2,73%** et **4,51 %** pour les seules armées. Le recrutement des volontaires issus de la société civile est en légère hausse à **66,24%** (65,42 % fin 2009).

Activité à la hausse malgré une stabilisation des effectifs pour 2010

POUR SUIVRE LES EFFORTS ...

... pour accroître la notoriété de la réserve militaire.

UNE LEGERE AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE LA RESERVE CITOYENNE DE 1,58 % PAR RAPPORT A 2009

La **réserve citoyenne** est composée de **2576 bénévoles du service public** issus du civil à **74,5%** (dont **46%** ont effectué leur service militaire) et comportant **26%** d'anciens militaires. Cette composante de la réserve se stabilise en termes de féminisation avec un taux de **13,45%**. (13,80% fin 2009)



• Journée nationale du réserviste (JNR) 2010 : **123 manifestations** organisée autour du thème "**les réservistes dans l'entreprise et dans la défense**"

• Des internautes fidélisés : **500 000** connexions annuelles

PARTENARIAT AVEC LA RESERVE CITOYENNE

• **22** associations se sont vu attribuer la qualité de partenaire de la réserve citoyenne.



CSRM (CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE MILITAIRE)

Parmi les missions qui lui sont confiées, le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) a celle de rendre compte au Parlement sous la forme d'un rapport annuel.



LA RESERVE OPERATIONNELLE

La réserve opérationnelle comprend des volontaires, hommes et femmes, ayant souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) et d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité durant cinq ans à l'issue de leur service actif.



LA RESERVE CITOYENNE

La réserve citoyenne est composée de citoyens qui souhaitent contribuer à l'effort de défense de leur pays sans toutefois accomplir d'activités militaires. Ils sont agréés par l'autorité militaire et agissent en qualité de collaborateurs bénévoles du service public.

ELARGISSEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES

- **36** CORRESPONDANTS REGIONAUX ENTREPRISES-DEFENSE.
- **313** CONVENTIONS DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA RESERVE MILITAIRE ACTIVES.
- **5** CONVENTIONS D'ADMISSION DE RESERVISTES OPERATIONNELS A SERVIR AUPRES D'ENTREPRISES QUI PARTICIPENT AU SOUTIEN DES ARMEES OU ACCOMPAGNENT DES OPERATIONS D'EXPORTATION RELEVANT DU DOMAINE DE LA DEFENSE.



Sommaire

Rapport d'évaluation de l'état de Réserve Militaire

CHAPITRE 01 LE BILAN DE LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2010	7
1. EMPLOI	7
1.1. La réserve opérationnelle	7
1.1.1. <i>L'activité des réservistes opérationnels en 2010 (annexes 7 et 8)</i>	7
1.2. La réserve citoyenne	8
1.2.1.1. <i>Champ général des activités de la réserve citoyenne</i>	8
2. RESSOURCES HUMAINES	9
2.1. La réserve opérationnelle	9
2.1.1. <i>Les effectifs réalisés de la réserve opérationnelle (annexes 1 et 2)</i>	9
2.1.2. <i>La montée en puissance des volontaires sous ESR (annexes 3 à 5)</i>	9
2.2. La réserve citoyenne	13
2.2.1. <i>La structure de la réserve citoyenne en 2010 (annexe 9)</i>	13
2.2.2. <i>Les données socio-professionnelles pour la réserve citoyenne</i>	14
3. ANALYSE BUDGETAIRE (MINISTERE DE LA DEFENSE)	15
4. LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES	16
CHAPITRE :02 L'EVOLUTION DE LA RESERVE MILITAIRE	17
1. REFORME DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES	17
2. LA PROTECTION SOCIALE DU RESERVISTE	19
2.1. Le réserviste victime d'un accident en service	19
2.1.1. <i>Données statistiques</i>	19
2.1.2. <i>Le dispositif de protection du réserviste : prise en charge des bénéficiaires</i>	19
3. LA COMMUNICATION	20

3.1.	Le site Internet du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire.....	20
3.2.	Communication électronique : perspectives 2011.	21
3.3.	La Journée Nationale du Réserviste (JNR).	21
3.3.1.	<i>Objectifs.</i>	21
3.3.2.	<i>Déroulement.</i>	21
3.3.3.	<i>Quelques exemples de manifestations.</i>	22
3.3.4.	<i>Communications.</i>	23
4.	LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES.	23
4.1.	L'organisation du partenariat.....	23
4.2.	Le dispositif légal et conventionnel du partenariat.....	23
4.3.	Résultats.	25
4.4.	Les conventions d'admission à servir de réservistes opérationnels auprès d'entreprises.....	25
5.	LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL.	25
5.1.	Les commissions.	25
5.2.	Les groupes de travail.	25
	CHAPITRE 03 CONCLUSION	27
	CHAPITRE 04 ANNEXES	28





La réserve militaire est destinée à "renforcer les capacités des forces armées dont elle est une des composantes, entretenir l'esprit de défense et contribuer au maintien du lien entre la nation et ses forces armées¹". Le dispositif comprend la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne.

La réserve opérationnelle est composée de volontaires, sélectionnés pour leur compétence et leur disponibilité. Ces réservistes, qui remplissent les mêmes missions que leurs camarades d'active. Ils bénéficient, durant leur période d'activité, du même statut que les militaires d'active ainsi que des mêmes garanties en matière de protection sociale et d'emploi.

La réserve citoyenne est constituée de réservistes qui ont le statut de « bénévoles du service public ». Elle a pour mission de promouvoir l'esprit de défense et de maintenir le lien armée-Nation.

¹ Code de la défense, partie 4, livre II.

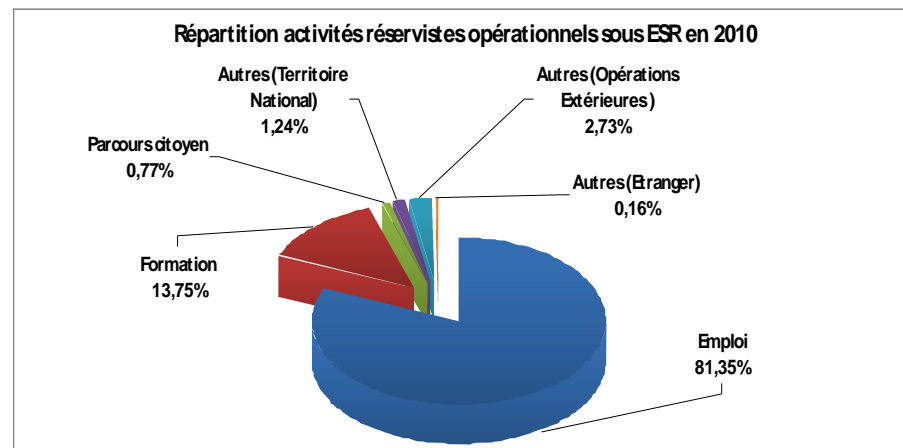
1. Emploi

1.1. La réserve opérationnelle

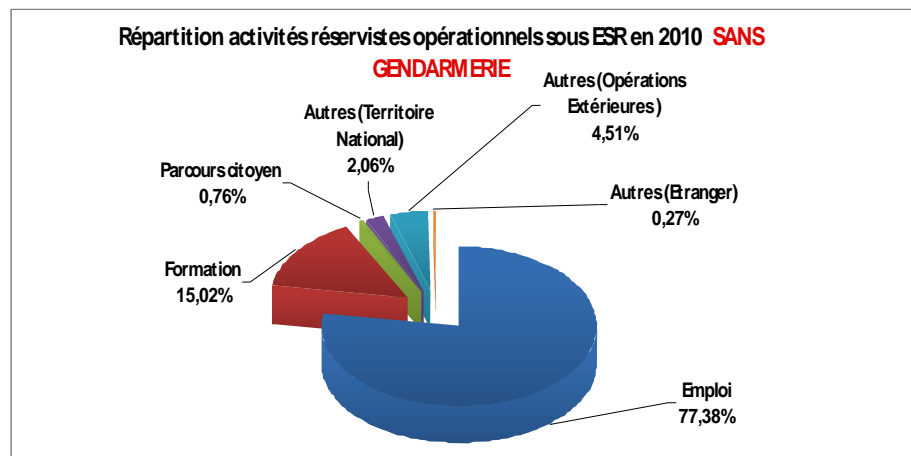
1.1.1. L'activité des réservistes opérationnels en 2010 (annexes 7 et 8)

En 2010, le volume total des activités de la réserve opérationnelle s'élève à **1 259 370** journées, en **augmentation de 9,6 %** par rapport à l'année 2009 (1.149 150 journées en 2009). L'essentiel de l'activité (**81,35 %**) a été consacré à l'emploi des réservistes en renfort des unités ou en état-major. La durée d'activité moyenne annuelle par réserviste (**21,97 jours**) dépasse légèrement l'objectif fixé (21,5 jours).

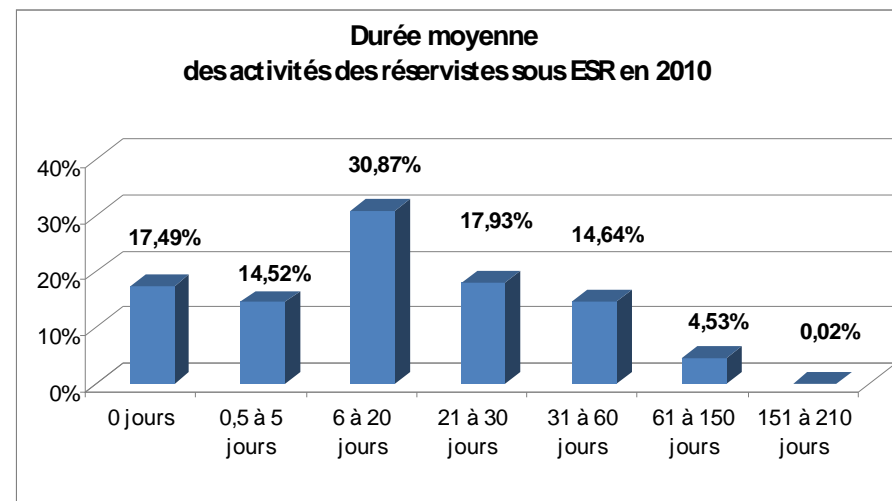
La participation aux opérations extérieures (OPEX) (**2,73%**) est en très légère augmentation par rapport à 2009 (2,57%). Cette augmentation se vérifie à nouveau lorsque le périmètre retenu ne concerne que les armées et formations rattachées **4,51%** pour 2010 (4,16 % fin 2009).



Lecture : La participation en opérations extérieures représente 2,73% du volume de l'activité des réservistes opérationnelles (gendarmerie comprise)



Lecture : La participation en opérations extérieures représente 4,51% du volume de l'activité des réservistes opérationnelles (sans gendarmerie)



Cette moyenne est la résultante de situations contrastées (cf. tableaux ci-dessous).

Armées	Cible 2010 (jours)	REALISES (jours)	%	Moyenne
Terre	435 650	423 909	97,30%	24,95
Marine	140 700	140 805	100,07%	21,74
Air	125 400	125 603	100,16%	24,90
Gendarmerie	493 750	498 676	101,00%	20,17
SSA	74 000	65 882	89,03%	17,03
SEA	3 000	2 344	78,13%	30,05
DGA	4 000	2 151	53,78%	14,53
TOTAL	1 276 500	1 259 370	98,66%	21,97

48,80 % de l'activité des réservistes sous ESR se situe entre 6 et 30 jours. **19,17 %** de cette activité se déroule entre 31 et 150 jours. Enfin, et cela est une des conséquences de la souplesse qu'offre un ESR tant au réserviste lui-même qu'à son employeur militaire, près de **17,5 %** des contrats signés n'ont donné lieu à aucune activité.

1.2. La réserve citoyenne

1.2.1. Activités de la réserve citoyenne en 2010

1.2.1.1. Champ général des activités de la réserve citoyenne

La réserve citoyenne a pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées. Les activités qui s'y rattachent peuvent s'inscrire dans une démarche interarmées ou dans le cadre d'un projet particulier propre à une armée ou une formation rattachée.

Les réservistes citoyens peuvent manifester leur soutien aux armées de différentes manières, notamment dans les domaines suivants :

- actions visant à renforcer l'esprit de défense ;
- aide au recrutement de l'active et de la réserve ;
- aide à la reconversion des anciens militaires ;
- actions d'information au profit de la défense ;
- communication et relations publiques au profit des forces armées ;
- sensibilisation et information des décideurs civils sur les questions de défense ;

- participation au recueil de l'information ouverte ;
- contribution au devoir de mémoire ;
- actions au profit de la jeunesse conduites dans le cadre de la défense ;
- participation à des actions de sensibilisation et d'information sur l'intelligence économique.

L'organisation des activités de la réserve citoyenne est entièrement à la charge des armées, des formations rattachées, de la DGA et de la Gendarmerie nationale. C'est ainsi que chacun de ces « employeurs » utilise efficacement cette ressource avec une culture d'armée très marquée.

2. Ressources humaines

2.1. La réserve opérationnelle

2.1.1. Les effectifs réalisés de la réserve opérationnelle (annexes 1 et 2)

Au 31 décembre 2010, le nombre de réservistes sous Engagement à Servir dans la Réserve (ESR) s'élevait à **57 329** dont **32 604** hors gendarmerie. Ces volontaires peuvent être renforcés par **110 245** anciens militaires d'active ayant quitté le service depuis moins de 5 ans, dits « disponibles » et assujettis aux obligations de disponibilité si les besoins opérationnels l'exigeaient (rappel par décret de tout ou partie des disponibles).

2.1.2. La montée en puissance des volontaires sous ESR (annexes 3 à 5)

2.1.2.1. Situation générale

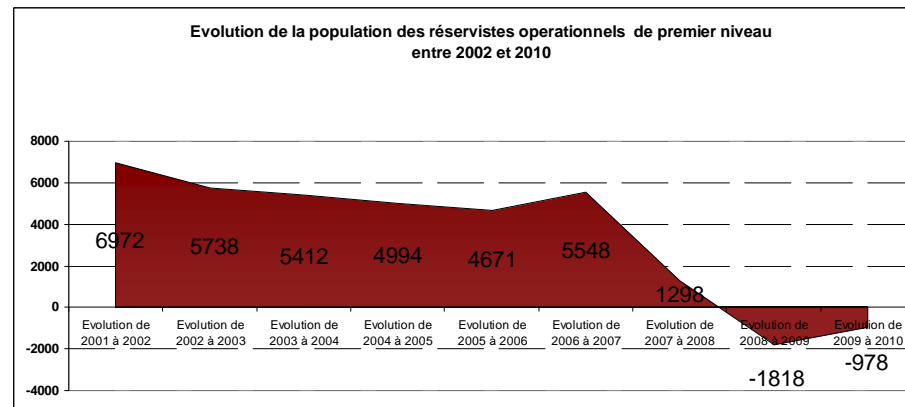
L'objectif de montée en puissance des volontaires fixé pour 2010 était de **59 399** réservistes opérationnels.

Cet objectif a été satisfait à **96,52%**. On constate néanmoins une **diminution annuelle nette de 978 volontaires** par rapport à 2009. Aucune étude n'a été faite pour justifier cette baisse.

La restructuration des armées, les impératifs professionnels et familiaux, les insatisfactions liées à l'administration et à l'emploi pourraient notamment expliquer cette baisse.

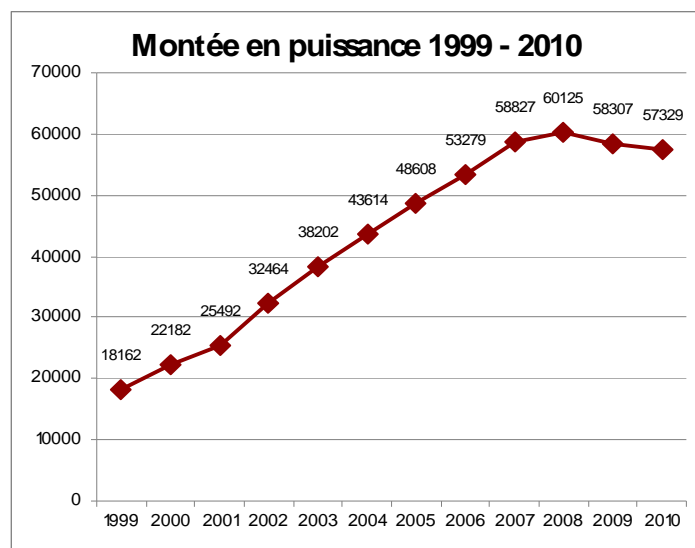
ESR réalisés en 2010			
	CIBLE 2010	REALISES	%
TERRE	19 000	16 987	89,41%
MARINE	6 700	6 477	96,67%
AIR	5 700	5 045	88,51%
GENDARMERIE	23 999	24 725	103,03%
SANTE	3 700	3 869	104,57%
ESSENCES	100	78	78,00%
DGA	200	148	74,00%
TOTAL	59 399	57 329	96,52%

Montée en puissance 2003 - 2010								
Employeur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Terre	13 304	15 439	16 485	17 002	18 249	18 348	17 225	16 987
Air	4 157	4 369	4 823	5 260	5 824	5 362	5 259	5 045
Marine	5 068	5 162	5 493	5 660	6 199	6 372	6 012	6 477
Service de santé	1 538	2 125	2 401	2 707	3 216	3 500	3 780	3 869
Service des essences	102	89	83	97	97	90	91	78
Direction générale de l'armement	0	0	28	50	63	81	117	148
Gendarmerie	14 033	16 430	19 295	22 503	25 179	26 372	25 823	24 725
TOTAL	38 202	43 614	48 608	53 279	58 827	60 125	58 307	57 329



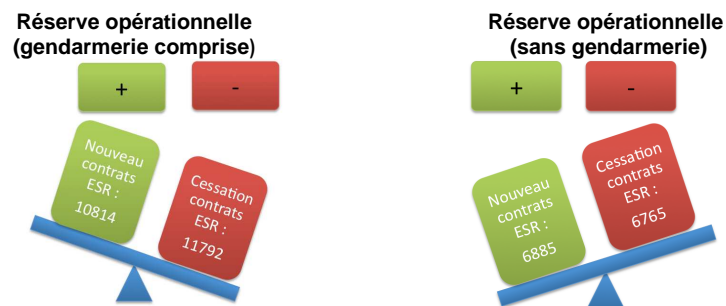
Lecture : -978 réservistes sous ESR en 2010 comparativement en 2009

Cette baisse des effectifs est constatée depuis deux ans. Cependant, le déficit de **978** en 2010 est moindre comparativement aux **1818** départs de 2009.



Lecture : 57329 réservistes sous ESR en 2010

Par ailleurs, et après analyse des flux d'entrée et de sortie, on constate également une situation contrastée de la balance pour l'ensemble des armées avec ou sans gendarmerie. Pour les employeurs du ministère de la défense, une augmentation du nombre d'ESR par rapport à 2009 (+ **120**) est à signaler. En revanche, la gendarmerie enregistre une baisse du nombre d'ESR par rapport à 2009 (- **1098**). Malgré cette baisse, la politique volontariste de la gendarmerie aura permis d'asseoir sa réserve opérationnelle avec des ESR déjà formés (4071 renouvellements) mais également d'augmenter de près de trois le nombre moyen de journées d'emploi par réserviste (**20,17 jours** fin 2010 contre **17,27 jours** fin 2009).



10 814 nouveaux contrats ont été signés en 2010.

Le secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire constate qu'un peu moins d'un tiers des personnes dont l'ESR n'a pas été reconduit ont effectué entre 0 et 5 jours d'activité la dernière année de leur engagement. A défaut d'étude précise récente, et afin d'expliquer cette faible activité en fin de contrat, plusieurs raisons peuvent être mises en avant :

- Nouvelle carte militaire ;
- Problème de calendrier de gestion ;
- Choix personnels ;
- Activité professionnelle devenue incompatible avec la disponibilité demandée ;
- Manque de motivation ;
- Décorrélation entre ce que les réservistes attendaient de la réserve et la réalité.

2.1.2.2. La situation par catégorie de personnel

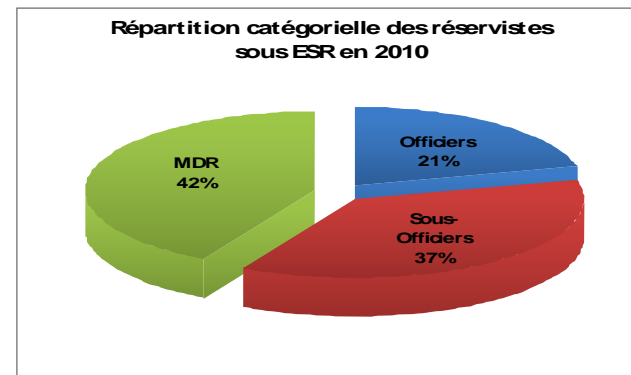
En 2010, la baisse constatée pour l'ensemble des personnels sous ESR est ventilée de la façon suivante :

Officiers	:	+ 96
Sous-officiers	:	- 181
Militaires du rang	:	- 893

Avec **12 226** officiers l'objectif assigné pour cette catégorie de personnel est satisfait à **96,30%**.

Le volume des sous-officiers atteint un total de **21 279** réservistes, il correspond à l'objectif de recrutement de recrutement 2010.

Avec **23 824** militaires du rang, la cible fixée pour 2010 est atteinte à **93,64%**.

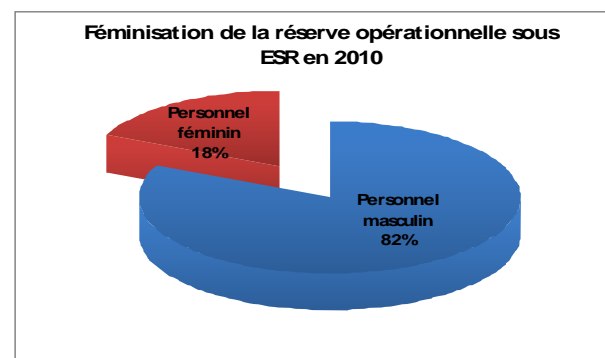


Lecture : 42% des réservistes sous ESR sont des militaires du rang

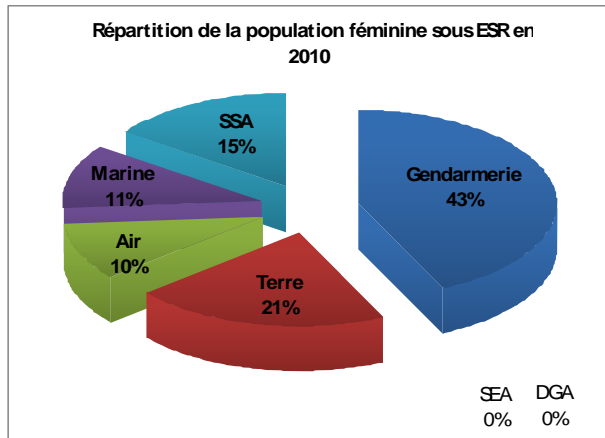
Désormais :

- les **officiers** représentent **21,33%** des réservistes opérationnels volontaires ;
- les **sous-officiers** **37,12%** de cette population ;
- les **militaires du rang** représentent **41,56%** de la population totale.

Enfin, le taux de féminisation global s'établit à **18%** à l'identique de l'année précédente.



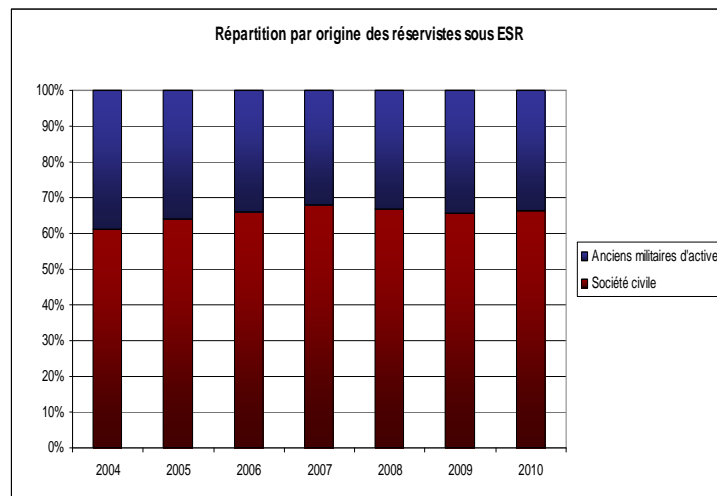
Lecture : 18% des réservistes sous ESR sont des femmes



Lecture : 43% des femmes sous ESR appartiennent à la gendarmerie nationale

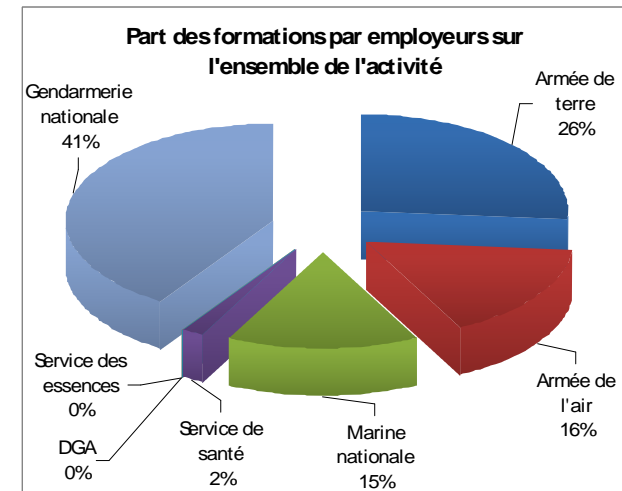
2.1.2.3. La répartition par origine, armée et formation rattachée (annexe 6)

Après une baisse significative entre 2003 et 2007, la proportion des volontaires issus de l'armée d'active s'est stabilisée (depuis 2008) et atteint **33,76%** en 2010. La part des réservistes sous ESR issus de la société civile se monte à **66,24%**.



Lecture : En 2010, 66,24 % des réservistes sous ESR sont issus de la société civile, 33,76% d'anciens militaires d'active.

2.1.2.4. La formation militaire initiale des réservistes



Lecture : en 2010 16% de l'activité des réservistes opérationnels de l'armée de l'air ont été consacrés à la formation

Chaque armée adapte le dispositif de formation à ses besoins spécifiques.

Il n'existe pas de modèle standardisé d'organisation de la formation militaire initiale des réservistes ni dans leur contenu, ni dans leur durée.

Ainsi,

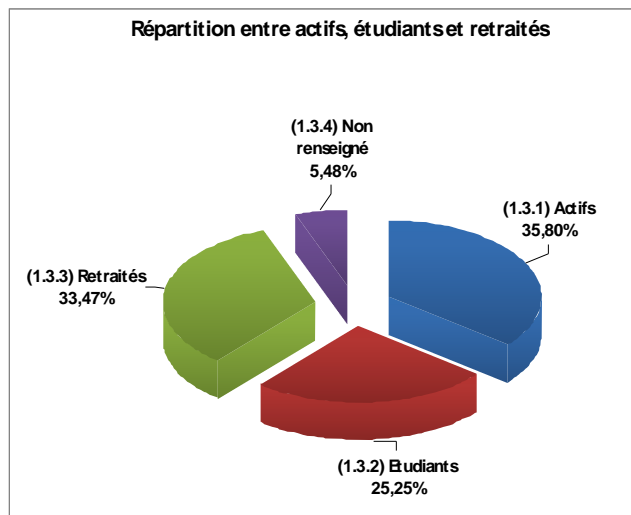
- L'armée de l'air offre aux jeunes volontaires issus de la société civile la possibilité d'intégrer la réserve par un premier contrat d'un an (FMIR), sans distinction de niveau de recrutement, soit directement, soit à l'issue d'une période militaire d'initiation et de perfectionnement (cas de plus en plus fréquent). En fonction de leur âge, de leur situation professionnelle, de leur diplôme et de leur niveau de responsabilité exercé dans le monde civil, les jeunes réservistes suivent ensuite une formation complémentaire adaptée.
- La Gendarmerie nationale et la Marine font précéder le premier contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle d'une période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense (PMIPDN).

- L'armée de Terre, comme le Service de santé des armées, mettent en œuvre un système de formation réparti en séquences adaptées au niveau de responsabilités envisagées.
- Le Service des essences des armées et la Direction générale de l'armement ne proposent pas ce dispositif en raison de la spécialisation professionnelle élevée des réservistes dont le recrutement est quasi-exclusivement interne.

2.1.2.5. Les données socio-professionnelles pour la réserve opérationnelle

Les données ci-après concernent uniquement l'armée de l'air, le service des essences des armées et la DGA ². La part des réservistes opérationnels actifs professionnellement se monte à **35,80%**. Les retraités, étudiants et non renseignés sont respectivement de **33,47%**, **25,25%** et **5,48%**.

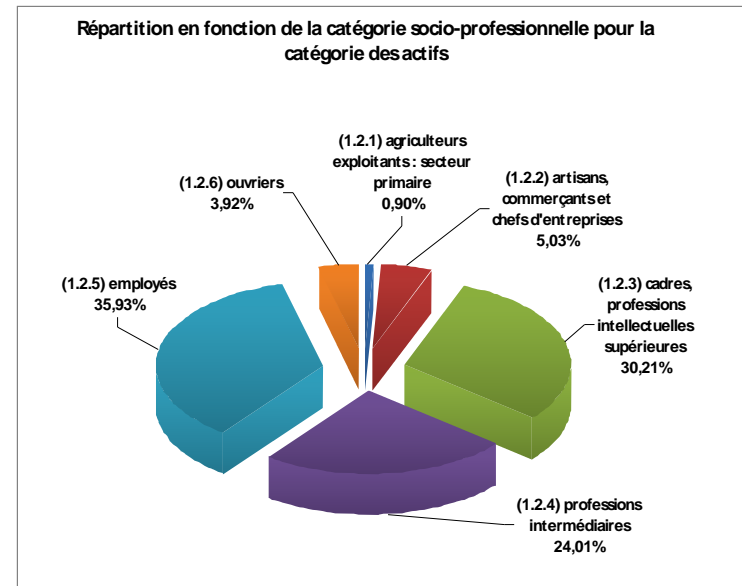
On note une proportion assez importante d'étudiants, signe que la réserve militaire attire également les plus jeunes Français.



Lecture : En 2010, 25,25% des réservistes opérationnels de l'armée de l'air, du service des essences et de la DGA sont des étudiants.

² Réponses des autres armées non communiquées.

La répartition socio-professionnelle des réservistes concernant la catégorie des actifs est la suivante:



Lecture : En 2010, 35,93% des réservistes opérationnels de l'armée de l'air, du service des essences et de la DGA ayant une activité dans le civil sont des employés.

2.2. La réserve citoyenne

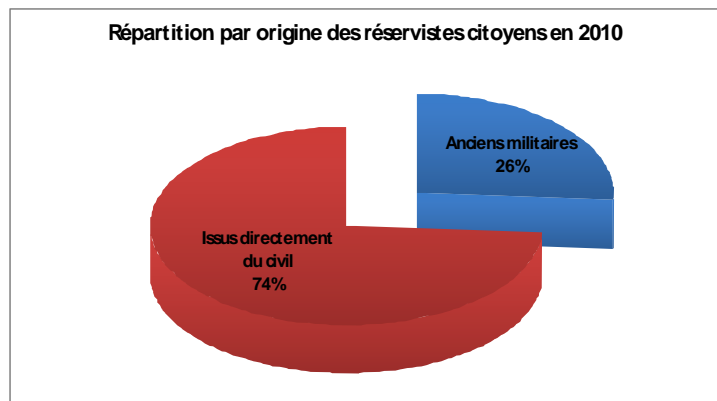
La réserve citoyenne est constituée de volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences et de leur expérience, désireux d'apporter leur soutien à la défense nationale sans pour autant agir en qualité de militaire. Composée uniquement de personnes qualifiées de « collaborateurs bénévoles du service public », aucun objectif quantitatif n'est fixé pour cette composante.

2.2.1. La structure de la réserve citoyenne en 2010 (annexe 9)

Au 31 décembre 2010, le nombre de réservistes citoyens agréés est de

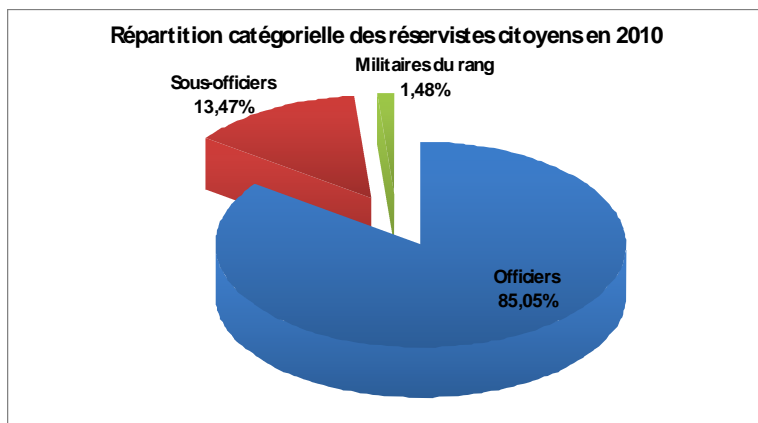
2 576³. Ce chiffre est en augmentation de **1,58 %** comparativement à 2009 (2536).

La proportion des réservistes citoyens issus directement de la société civile reste identique à celle observée l'année passée avec un taux de **74,46 %** (hors gendarmerie).



Lecture : 74 % des réservistes citoyens (hors gendarmerie⁴) sont issus directement de la société civile

Les réservistes citoyens sont en grande majorité des officiers.

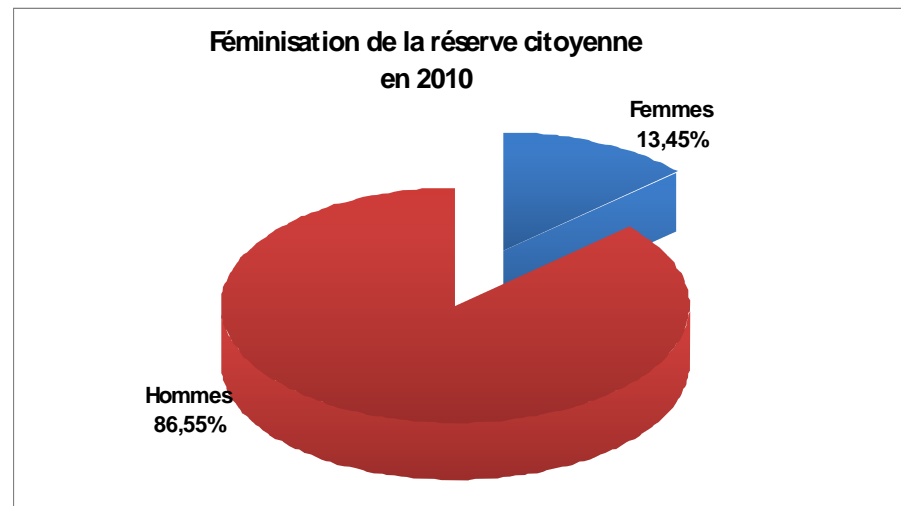


³ Suite à un changement dans le mode de comptabilisation, de cette catégorie de personnel au sein du service de santé des armées, ce chiffre annule et remplace celui communiqué dans le bilan social de la défense 2010 (3 237).

⁴ Données gendarmerie non communiquées.

Lecture : 85,05 % des réservistes citoyens sont des officiers

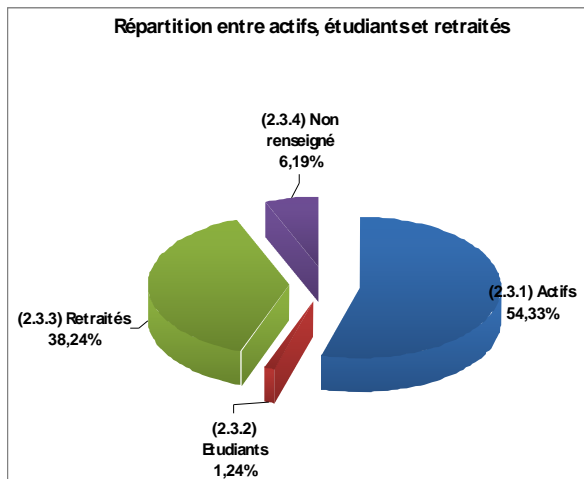
En 2010 le taux de féminisation de la réserve citoyenne reste sensiblement stable à **13,45%** (13,80% en 2009).



Lecture : 13,45 % des réservistes citoyens sont des femmes

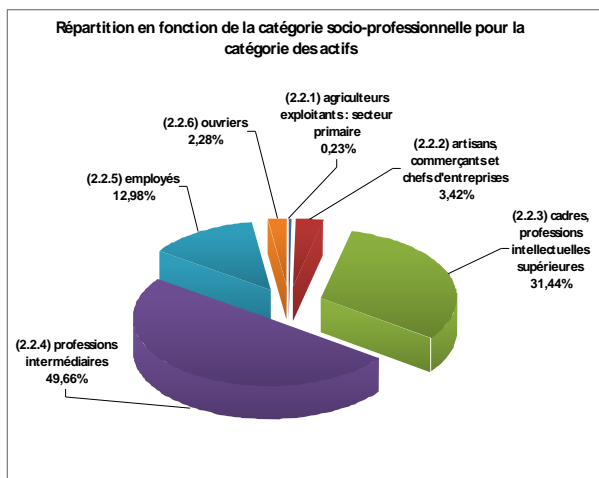
2.2.2. Les données socio-professionnelles pour la réserve citoyenne.

Avec un périmètre identique à celui des données socio-professionnelles de la réserve opérationnelle (paragraphe 2.1.2.5), la part des actifs réservistes citoyens est de **54,33%**. Les retraités et étudiants sont respectivement de **38,24%** et **1,24%**.



Lecture : En 2010, 54,33% des réservistes citoyens sont des actifs.

La répartition socio-professionnelle des réservistes citoyens concernant les actifs pour est la suivante :



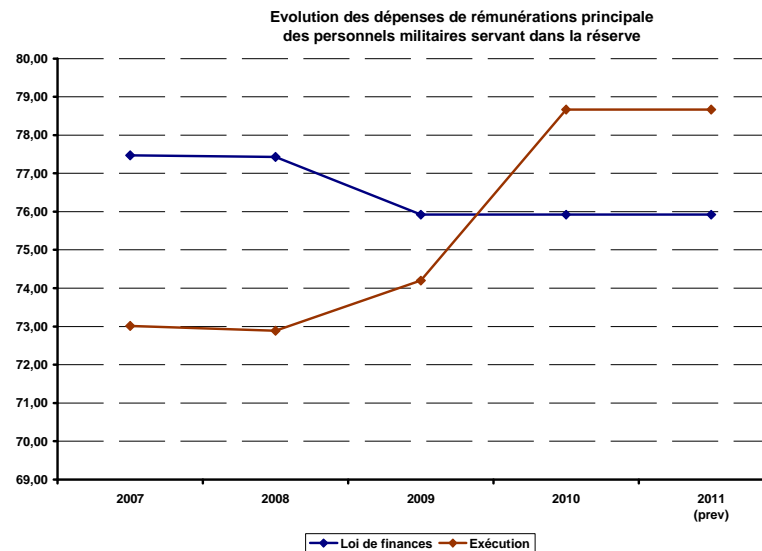
Lecture : En 2010, 49,66% des réservistes citoyens ayant une activité dans le civil ont une profession de niveau intermédiaire.

3. Analyse budgétaire (Ministère de la défense)

Périmètre de l'analyse budgétaire : A partir de la programmation budgétaire triennale 2009-2011, seule la solde nette des réservistes (solde de base, accessoires, primes et indemnités) est prise en compte dans les chiffres et tableaux qui suivent. Les cotisations sociales et patronales sont globalisées avec celles des militaires d'active. Et n'apparaissent donc pas. Il en est de même de l'ensemble des frais de fonctionnement, qui sont inclus dans le budget des armées et ne sont donc pas comptabilisés ci-après.

Pour la période couverte, les ressources destinées à la réserve opérationnelle n'évoluent pas en valeur par rapport aux crédits inscrits en LFI 2009. En 2010 les dépenses constatées marquent un dépassement de **2,75 M€** des ressources prévues (**+ 3,6 %**) correspondant à un report de charges de l'exercice 2009.

Source : ⁵DAF



Source : DAF (échelle : en M€)

⁵ DAF : Direction des Affaires Financière

4. Les associations de réservistes

En application des dispositions de la loi et en fonction de leur engagement dans les domaines couverts par la réserve citoyenne, les associations de réservistes, d'anciens militaires, ainsi que celles dont les activités contribuent à la promotion de la défense, peuvent se voir attribuer la qualité de "partenaire de la réserve citoyenne".

Cette distinction, qui permet de reconnaître de manière particulière le rôle des associations de réservistes et d'anciens réservistes, est délivrée pour une période renouvelable de trois années par arrêté du ministre de la défense publié au Journal Officiel de la République française. Elle est subordonnée à l'agrément de la candidature par le secrétaire général du conseil supérieur de la réserve militaire et à la signature par le représentant légal de l'association d'une charte d'adhésion aux principes et aux missions de la réserve citoyenne.

Au 31 décembre, **22 associations** se sont vu attribuer la qualité de partenaire de la Réserve citoyenne.

En outre, les associations nationales de réservistes jouent également un rôle déterminant en participant pleinement aux travaux du CSRM,

Au niveau international, la France assurera la présidence de la Confédération Interalliée des officiers de réserve (CIOR⁶) de 2012 à 2014. Cette confédération, qui est aujourd'hui une organisation cadre affiliée à l'Alliance atlantique, regroupe plus de 1,3 million de réservistes des 36 nations participantes, dont 28 sont membres de l'OTAN.



Par ailleurs, le rôle des associations dans la préparation, aux niveaux local et national, de la journée nationale du réserviste, est essentiel. Elles sont représentées au sein du comité de pilotage de cette journée par deux associations à vocation interarmées.



⁶ Site internet : www.cior.net



1. Réforme des textes législatifs et réglementaires

- Deux arrêtés du 12 mars 2010 ont modifié la gouvernance de la réserve militaire.

L'un a institué un comité directeur de la réserve militaire placé sous l'autorité du ministre de la défense et un groupe de pilotage de la réserve et l'autre a abrogé l'article 2 de l'arrêté du 6 septembre 2007 relatif aux délégués aux réserves mettant fin au comité de coordination des délégués aux réserves.

- Une proposition de loi tendant à faciliter l'utilisation de réserves militaires et civiles en cas de crise majeure a été adoptée en première lecture par le Sénat le 30 mars 2011 et transmise à l'assemblée nationale le 31 mars 2011.

1.1. Arrêté du 12 mars 2010 portant création et fixant les attributions, la composition et l'organisation du comité directeur de la réserve militaire et du groupe de pilotage de la réserve militaire (BOC N° 14 du 09/04/2010)

Le **comité directeur de la réserve militaire** est l'instance ministérielle de gouvernance de la réserve militaire. Il est présidé par le ministre de la défense ou son représentant.

Il est composé :

- du secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire ou son représentant;
- du chef d'état-major des armées ou son représentant;
- du délégué général pour l'armement ou son représentant;
- du secrétaire général pour l'administration ou son représentant;
- du directeur général de la gendarmerie nationale ou son représentant.

Il a pour missions d'examiner toute question et de préparer toutes les orientations et les décisions dans les domaines du format, de la politique d'emploi, des missions et de l'administration de la réserve militaire.

Plus particulièrement, il peut examiner toute question générale concernant le budget, les effectifs, le recrutement, la gestion du personnel, la formation, la gestion des compétences, la mise en cohérence des procédures, la simplification et l'harmonisation des actes administratifs, l'examen de l'application des textes généraux et de gestion. Il s'appuie à cette fin sur les travaux du groupe de pilotage de la réserve militaire, ainsi que, le cas échéant, sur ceux de tout organisme mandaté par lui pour conduire des études particulières.

Le **groupe de pilotage de la réserve militaire** est chargé de mettre en œuvre et de piloter les actions décidées par le ministre chargé de la réserve militaire sur proposition du comité directeur. Il rend compte au comité directeur des actions entreprises à cette fin.

Le groupe de pilotage de la réserve militaire a également pour mission d'examiner toute question et de faire toute proposition relative à la réserve militaire à l'exclusion du format et du budget. Ses propositions sont adressées au comité directeur de la réserve militaire.

Il est composé :

- du chef d'état-major des armées ou son représentant;
- du délégué général pour l'armement ou son représentant;
- du directeur général de la gendarmerie nationale ou son représentant;
- du chef d'état-major de l'armée de terre ou son représentant;
- du chef d'état-major de la marine ou son représentant;
- du chef d'état-major de l'armée de l'air ou son représentant;
- du directeur central du service de santé des armées ou son représentant;
- du directeur central du service des essences ou son représentants;
- du secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire ou son représentant.

La présidence est assurée à tour de rôle par le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement et le directeur général de la gendarmerie nationale pour une période d'un an.

En 2010, le groupe de pilotage de la réserve militaire s'est réuni deux fois. Le comité directeur de la réserve militaire n'a pu être réuni.

1.2. Arrêté du 12 mars 2010 abrogeant l'article 2 de l'arrêté du 6 septembre 2007 relatif aux délégués aux réserves.

Suite à la création du comité directeur de la réserve militaire et du groupe de pilotage de la réserve militaire (voir paragraphe précédent), un second arrêté du 12 mars 2010 a supprimé le comité de coordination des délégués aux réserves qui était présidé par le secrétaire général du CSRM.

Dans le prolongement du décret n° 2009-869 du 15 juillet 2009, qui pose l'autorité exercée par le CEMA à l'égard des chefs d'état-major d'armée et des directeurs de services interarmées, il est apparu indispensable d'introduire dans le domaine de la réserve militaire une autorité particulière représentant le CEMA dans le cadre des travaux touchant ce domaine. A cet effet, l'arrêté du 6 septembre 2007 est actuellement en cours de refonte afin d'officialiser la création du poste de délégué interarmées des réserves.

1.3. Le 21 décembre 2010, une proposition de loi tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure a été enregistrée à la Présidence du SENAT.

Dans le prolongement des chantiers ouverts par le livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale visant à améliorer la capacité de la France à répondre à des **crises majeures**, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a donné mission à M. Michel BOUTANT et Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM d'évaluer la contribution des réserves militaires et civiles à la gestion de ces crises.

Le rapport d'information intitulé "**Pour une réserve de sécurité nationale**" a été adopté à l'unanimité par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées **le 14 décembre 2010**.

Une proposition de loi tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure, issue de ce rapport, a été déposée **le 21 décembre 2010** à la Présidence du Sénat.

Cette proposition ne modifie pas l'organisation des différentes réserves au quotidien mais vise à permettre, par décret du Premier ministre, de faire appel aux réservistes militaires et civils en cas de crise majeure.

Cette proposition de loi a été adoptée en première lecture au Sénat le 30 mars 2011 et transmise à l'Assemblée Nationale le 31 mars 2011.

2. La protection sociale du réserviste

2.1. Le réserviste victime d'un accident en service.

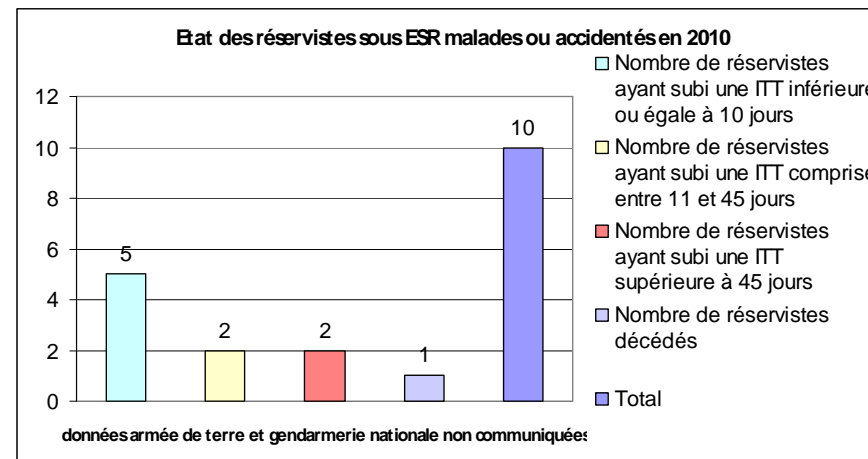
2.1.1. Données statistiques.

Le code de la défense (Art. L 4251-2 et L 4251-7) garantit au réserviste, pendant les périodes d'activité, le bénéfice des prestations des assurances maladie, maternité, invalidité et décès du régime de sécurité sociale dont il relève en dehors de son service dans la réserve pour les affections n'ayant aucun lien avec l'activité militaire ainsi que le droit à réparation en droit commun des préjudices subis dans le cadre de l'activité militaire.

En 2010, 10 accidents liés au service ont été dénombrés dans la population des réservistes opérationnels servant sous ESR. Le décès d'un réserviste est à déplorer.

Les accidents ont concerné une très faible proportion de l'effectif réalisé au 31 décembre 2010.

Les Interruptions Temporaires de Travail (ITT) consécutives à ces accidents sont, pour **50%** d'entre elles, inférieures à 10 jours. A l'opposé, dans **20%** des cas, l'ITT est supérieure à 45 jours.



2.1.2. Le dispositif de protection du réserviste : prise en charge des bénéficiaires.

La procédure retenue, objet de l'instruction n° 5105 DEF/SGA/DAJ/CX2 du 6 juin 2007 relative à la prise en charge des réservistes blessés en service au cours d'une période d'activité de réserve, permet la prise en compte administrative et financière dès le jour de l'accident de l'ensemble du dossier d'indemnisation par un interlocuteur unique, à savoir le Bureau Local du Contentieux compétent (BLC).

Ce BLC assure le paiement des indemnités journalières au plus tard dans le mois qui suit l'arrêt temporaire de travail. Le montant de l'indemnité servie est calculé au plus près de celui de l'indemnité journalière dont le réserviste aurait pu bénéficier de sa caisse primaire d'assurances maladie habituelle au titre du risque "accident du travail".

Pour autant, l'intérêt pour les réservistes sous ESR de compléter cette couverture institutionnelle par une assurance complémentaire reste entier.

Des offres contractuelles adaptées à leur situation leur sont désormais proposées par les organismes d'assurances mutualistes spécialisés.

Enfin, il appartient aux réservistes opérationnels de veiller à ce que les risques encourus au cours de leurs activités sous ESR soient bien garantis par leurs assureurs respectifs, notamment pour ce qui concerne les emprunts financiers personnels, immobiliers ou professionnels.

3. La communication.

3.1. Le site Internet du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire.

Le portail du ministère de la défense a été entièrement refondu en 2010, aussi le site internet du CSRM a-t-il lui aussi connu de profondes mutations, notamment sur la forme et l'ergonomie. Une nouvelle charte graphique a été mise en place et l'arborescence revue de façon à faciliter la navigation sur le site.

Celui-ci propose aujourd'hui des actualités relatives à la défense et à la réserve militaire sous forme de brèves ou d'articles, pouvant être mis à la une, ainsi que des dossiers complets sur l'ensemble des sujets touchant à la réserve militaire, qu'ils soient de nature administrative ou d'emploi. Il autorise la consultation et le téléchargement de différents outils de communication, régulièrement mis à jour. Il fait largement appel aux témoignages, présentés sous forme de documents écrits ou vidéo. Différents liens renvoient enfin vers les sites des armées et formations, de même que vers ceux des associations de réservistes.

La ligne éditoriale étant pérennisée, la refonte du site internet a été bénéfique. En effet, l'attractivité du site s'est nettement améliorée.

L'utilisation systématique des outils de suivi statistique a permis de mesurer dans le temps l'efficacité des mesures prises et l'accueil des sujets proposés, à travers l'évolution du nombre de connexions, global et par thème, d'une part, et, d'autre part, l'observation de la nature des documents téléchargés par les internautes.

Enfin, le site de la réserve militaire offre à tout internaute, civil ou militaire, réserviste ou non, la possibilité d'inscrire son adresse électronique sur une "Liste de Diffusion". Cette inscription permet de recevoir des courriels signalant les nouveautés significatives en matière de réserve militaire, dès leur mise en ligne sur le site. Cet outil de communication proactive, mis en ligne en mai 2008, poursuit son développement.

Sur le plan quantitatif,

- Le nombre de connexions a poursuivi sa progression en 2010. La moyenne journalière s'établit à **1 550** connexions, contre 1331 en 2009, soit une progression de **16%**.
- Le pic lié à la Journée Nationale du Réserviste (JNR) se pérennise et augmente fortement cette année encore avec **84 720** connexions pour le mois de mai 2010 soit une évolution de plus de **60%** (32233 connexions en mai 2009).
- Le nombre d'inscrits à la Liste de Diffusion continue sa progression **4 225** abonnés au 31 décembre 2010 (3 634 au 31 décembre 2010).

La refonte du portail défense a entraîné une indisponibilité des données statistiques pour les mois de juillet et août 2010. Cependant on peut considérer que l'objectif fixé de 500 000 connexions a été largement atteint. En effet 469 583 connexions ont été constatées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010 (hors juillet et août).

Sur le plan qualitatif, l'analyse des pages consultées montre que le site a conforté sa position de diffuseur incontestable de documents officiels. La "Liste de Diffusion" permet de transmettre avec facilité des informations génériques ou ciblées sur des populations définies, en incitant à la consultation des articles dont les liens figurent dans le corps des courriels envoyés.

La mise en ligne systématique sur le site de l'ensemble des outils de communication est largement utilisée et appréciée des internautes. Cette solution permet aussi de limiter l'impression de ces documents.

Les pics de trafic constatés à l'occasion de grands événements contribuent fortement à l'augmentation globale de l'audience du site. Les internautes découvrent à ces occasions le site de la réserve militaire et prennent l'habitude de le consulter régulièrement ensuite.

3.2. Communication électronique : perspectives 2011.

La progression enregistrée en 2010 doit se poursuivre en 2011, avec l'objectif d'obtenir un minimum de 520.000 connexions en conservant le même axe d'effort.

L'espace collaboratif destiné aux correspondants régionaux entreprise-défense (CRED) bénéficiera d'une refonte graphique, pour poursuivre les améliorations liées à la refonte générale du portail Défense.

L'objectif de 520.000 connexions devrait être atteint sur le site de la Réserve Militaire pour l'ensemble de l'année 2011.

3.3. La Journée Nationale du Réserviste (JNR).

La loi du 22 octobre 1999 modifiée, portant organisation de la réserve militaire et du service de défense a instauré une journée nationale du réserviste (JNR). Afin de donner plus d'ampleur et de la renouveler, la JNR 2010 s'est tenue le 7 mai sur le thème " Les réservistes dans l'entreprise et dans la défense ". Cette date et le thème de cette journée ont été choisis afin de valoriser les milliers de réservistes, employés des secteurs public et privé, qui partagent leur temps entre leur métier et leur engagement à servir dans la réserve. Certaines

manifestations se sont déroulées dans les jours précédant ou suivant cette date, pour tenir compte d'impératifs ou d'événements locaux. Le nombre des événements a cependant connu une nette diminution par rapport 2009 (voir encadré).

Une diminution des événements liés à la JNR : sur l'ensemble du territoire national, 123 manifestations ont été organisées dans 150 communes et 63 départements, soit une nette diminution par rapport aux 244 manifestations réalisées dans 335 villes dans le cadre de la JNR 2009. Cette baisse s'explique par la proximité avec le 8 mai, jour consacré à la mémoire des combattants de la deuxième guerre mondiale.

3.3.1. Objectifs.

Afin de valoriser le partage de leur temps entre le monde du travail et leur engagement à servir dans la réserve, le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants a souhaité que les réservistes soient au cœur de l'édition 2010 et plus particulièrement les jeunes actifs. Le monde de l'entreprise a été invité à se mobiliser afin que soient présentés:

- l'organisation et les possibilités d'emploi dans la réserve militaire;
- le partenariat entreprise-défense et le système de conventionnement des entreprises employant des réservistes.

Les manifestations organisées dans le cadre de la JNR avaient pour but:

- de promouvoir les valeurs portées par la réserve militaire, dans ses deux composantes opérationnelle et citoyenne;
- d'amplifier les actions d'informations conduites, tant que direction du monde de l'entreprise, que du monde de l'éducation et de nos concitoyens en général;
- de sensibiliser nos concitoyens à l'importance de l'engagement au service de la défense.

3.3.2. Déroulement.

Les actions arrêtées par les organisateurs ont été liées à des événements locaux chaque fois que possible. L'implication des associations de réservistes a été primordiale, notamment grâce à l'efficacité de leurs réseaux. En outre les manifestations ont été aussi variées que les années précédentes: expositions, colloques, forums, conférences et témoignages, présentations de matériels au sein des établissements scolaires, Journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) exceptionnelles, journées portes ouvertes, rallyes...

Dans la plupart des cas, les correspondants régionaux entreprise-défense (CRED) et quelques référents défense⁷ des entreprises partenaires de la défense⁸ se sont associés à l'événement. La jeunesse a été quant à elle particulièrement réceptive aux messages véhiculé par la JNR et la réserve militaire en général et de nombreux jeunes se sont rendus aux manifestations.

3.3.3. Quelques exemples de manifestations.

A Paris

18h45 : Ravivage de la Flamme par le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants.

Tous les réservistes opérationnels (en uniforme) et citoyens (port de l'insigne) ont été invités à rejoindre les rangs, dès 18h00. Une marche vers le fort de Vincennes et une autre vers le Mont Valérien ont été organisées par le Délégué militaire départemental de Paris.

Dans la région Ile de France, Nanterre (92)

⁷ Les référents défense sont mandatés par leur employeur, dont l'entreprise a signé une convention de soutien à la politique de réserve militaire, pour être l'interlocuteur officiel du Ministère de la défense dans le cadre de cette convention.

⁸ Les entreprises qui ont signé une convention de soutien à la politique de réserve militaire se voient attribuer la qualité de "Partenaire de la défense"

Opération interarmées "le Village de la réserve" au Parvis de la Défense - De 08h30 à 17h00 : les réservistes à La Défense : Expositions, démonstrations et rencontres de réservistes avec les chefs d'entreprise de la région parisienne, en présence de référents-Défense d'entreprises Partenaires de la Défense.

Présentation de la réserve militaire assurée par des réservistes par le biais de témoignages avec documents, vidéos. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- Rôles de la réserve opérationnelle et citoyenne ;
- Missions opérationnelles ;
- Expérience militaire au profit des entreprises ;
- Diffusion de l'esprit de Défense ;

Dans la région Nord – Est (samedi 8 mai et dimanche 9 mai)

Marche de nuit d'un millier de réservistes de la zone de défense nord-est (opérationnels et citoyens, terre, air, mer, service de santé, gendarmerie), par équipes de 20 ou unités constituées, de Chaumont-Semoutiers au Mémorial du général de Gaulle, soit une vingtaine de kilomètres. Départ de 20h00 à 23h00. Les réservistes des armées étrangères stationnées dans les pays limitrophes ont été invités à participer à cette marche.

Marche en Chaumont et Colombey-les-Deux-Eglises suivie d'une cérémonie avec prise d'arme au pied le croix de Lorraine (comportant remise de décoration) et une conférence sur la réserve militaire par le Général commandant la RTNE au profit des chefs d'entreprises, des personnels du ministère de l'éducation nationale mais également du public intéressé.

Dans la région Sud

Salon de Provence - Cette manifestation s'est adressée particulièrement aux jeunes, étudiants et actifs, ainsi qu'aux entreprises de la région. Elle s'est décomposée en 4 temps forts :

- "Nos réservistes à leur poste de travail" Témoignages (Circuit sur la base – Présentations dynamiques et statiques) ;

- "Nos réservistes citoyens à l'honneur" - Cérémonie militaire (Remise d'insigne de la réserve citoyenne) ;
- "Nos réservistes partagent leur expérience" - Rencontre à l'occasion d'un repas ;
- Vols d'information avec des instructeurs réservistes pour deux journalistes du quotidien « La Provence ».

3.3.4. Communications.

Les annonces sur les sites Internet gouvernementaux, les brochures et le kit de communication proposé sur le site Internet du CSRM ont permis à la JNR d'être médiatisée.

La presse quotidienne régionale semble porter un intérêt constant à la JNR, en relayant largement les manifestations organisées dans ce cadre. L'effort de certains organisateurs a permis de conserver la centaine d'articles parus dans les différents journaux, à l'instar de 2009. Il est cependant encore difficile de mobiliser la presse nationale; si, en 2009, le lien avec les commémorations du 8 mai a joué en la faveur de la JNR, cela n'a pas été le cas en 2010.

En revanche la communication via Internet confirme son efficacité. La campagne E-régie, doit être maintenue. En effet cette campagne de promotion de l'évènement sur les sites internet gouvernementaux assurant une communication efficace vers un public diversifié. Elle a permis aux internautes de prendre connaissance de la JNR mais également de mieux faire connaître la réserve grâce au lien redirigeant vers le site internet du CSRM.

4. Le partenariat avec les entreprises.

4.1. L'organisation du partenariat.

L'activité militaire des réservistes, qui est prise pour partie sur leur temps de travail, ne doit pas mettre en péril leur activité professionnelle ni leurs rapports avec leur employeur. Aussi, l'adhésion des employeurs à la nouvelle politique de la réserve militaire est donc une nécessité et doit être suscitée.

Là se situe le champ d'application du partenariat défense - entreprises, dont la mise en place et le suivi ont été confiés au CSRM.

Celui-ci assure cette mission au travers d'une structure spécifique, le Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE), dont l'échelon régional est constitué d'un réseau de correspondants régionaux entreprises-défense (CRED), chargés d'obtenir, par la signature de conventions de partenariat, le soutien des acteurs socio-économiques et d'assurer la médiation de premier niveau entre les employeurs, les réservistes et les forces armées.

Fin 2010, **36** CRED étaient opérationnels dans les régions suivantes : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion et Rhône-Alpes.

4.2. Le dispositif légal et conventionnel du partenariat.

Le Code de la défense (partie 4, livre 2) a conforté le partenariat entre la Défense et les entreprises en apportant à ces dernières des contreparties intéressantes.

Les entreprises qui acceptent de mettre en œuvre des dispositions plus favorables que celles prévues par la loi matérialisent cette adhésion par la signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire.

Le terme "entreprises" recouvre ici tous les organismes publics et privés employant du personnel, quel que soit leur statut juridique.

L'objectif de cette convention est :

- de faciliter la disponibilité et la réactivité du personnel de l'entreprise titulaire d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) ;
- d'améliorer les conditions de rémunération des réservistes pendant leurs activités militaires par le maintien de tout ou partie de leur salaire ;
- de resserrer les liens entre l'entreprise et les forces armées par l'intermédiaire de ses réservistes et du référent-défense désigné dans l'entreprise, qui est l'interlocuteur direct du CSRSM ;
- de mettre en place le socle d'un partenariat durable entre la défense et l'entreprise permettant le développement d'autres domaines ou formes de coopération ;
- de lier les employeurs vis-à-vis de leurs salariés réservistes opérationnels.

Ce que la signature d'une convention apporte à l'entreprise :

1. Signer une convention de soutien à la politique de la réserve militaire, **conventionnement qui est du niveau du ministre de la défense, c'est pour l'entreprise se montrer citoyenne**, donner l'exemple de son civisme.

2. le livre II du code de la défense décrit les obligations des employeurs vis-à-vis de leurs salariés réservistes opérationnels (droit à 5 jours par année civile, au-delà des 5 jours le refus de l'employeur doit être motivé et notifiée) et réciproquement (préavis d'un mois, suspension du salaire, possibilité de refus au-delà des 5 jours).

En s'engageant au-delà de ce qu'impose la loi, notamment en termes de durée des périodes de réserve, de réactivité et de salaires, l'entreprise reçoit en contrepartie, de la part du ministre de la défense, la qualité de "Partenaire de la défense nationale" et le logo qui lui est associé. Ce dernier peut être utilisé par l'entreprise sur ses documents

et supports pendant la durée de la convention, sous réserve du respect du code des marchés publics;



3. Elle peut aussi :
- Inscrire du personnel à un stage d'initiation à **l'intelligence économique**,
 - assimiler certaines périodes de réserve à la **formation professionnelle continue de l'entreprise** et récupérer les coûts salariaux correspondants,
 - avoir accès à certaines **informations particulières**.
4. Par ailleurs, signer une convention de partenariat, **c'est pour l'entreprise** :
- lui donner les moyens de mieux connaître ses salariés réservistes
 - reconnaître leur civisme et stimuler leur polyvalence
 - favoriser leur épanouissement et leur équilibre
 - **avoir compris l'intérêt qu'elle pouvait tirer des qualités reconnues aux militaires que ses salariés réservistes sont censés développer** (esprit d'équipe, sens des responsabilités, goût de l'initiative, réflexe du rendu-compte, discipline, loyauté, sang-froid et réactivité positive en gestion de crise ... en somme un **SAVOIR-ETRE**)
 - **ouvrir des horizons en matière de coopération civilo-militaire**.

4.3. Résultats.

En 2010, **43** entreprises ont signé la convention de partenariat avec la défense, portant ainsi à **313** le nombre de conventions actives. Le réseau de ces entreprises Partenaires de la défense est animé par le Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE) du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM).

Les signataires représentent un panel très large d'activités (distribution, services informatiques, aéronautiques, services publics, vente, commerce, industrie agroalimentaire, énergie, chimie, audit et expertise comptable, artisanat), de statuts (entreprises individuelles, sociétés commerciales, collectivités territoriales, hôpitaux) et de tailles.

4.4. Les conventions d'admission à servir de réservistes opérationnels auprès d'entreprises

(articles L 4221-7 à L 4221-9 du code de la défense).

L'article L 4221-7 du code de la défense permet à des volontaires de servir, au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, dans l'intérêt de la défense, auprès d'une entreprise qui participe au soutien des forces armées ou accompagne des opérations d'exportation relevant du domaine de la défense.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre le ministère de la défense et l'entreprise concernée.

Huit conventions de ce type ont été signées avec des entreprises.

5. Les commissions et groupes de travail.

En 2010, le conseil supérieur de la réserve militaire a été mandaté par le Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants (SEDAC) sur différents sujets d'étude. A cet effet, il a mis en place trois groupes de travail (notoriété de la réserve, internationalisation de la réserve, revitalisation des

associations) s'ajoutant aux deux commissions déjà existantes (réserve opérationnelle et réserve citoyenne).

5.1. Les commissions.

La commission d'études prospectives sur la réserve opérationnelle a reçu pour mandat de réfléchir aux conséquences de la mise en place des bases de défense sur la géographie des réservistes et de faire des propositions pour ne pas perdre ce vivier de compétences. La commission a préconisé, entre autres, de mettre en place des officiers de réserve adjoints auprès de chaque commandant de base de défense afin d'assurer l'interface entre toutes les entités au sujet de la réserve. La commission a également fait des propositions sur l'évolution de la réserve opérationnelle dans des domaines allant de l'emploi à la formation en passant par les relations internationales.

Les propositions de cette commission ont été transmises le 10 mars 2010 au cabinet du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants.

Mandatée également par le SEDAC, la commission d'études prospectives sur la réserve citoyenne avait pour mission de réfléchir à la nouvelle appellation des réservistes citoyens, la mise en place d'un insigne distinctif pour tous ainsi que l'étude d'une meilleure articulation entre réserve opérationnelle, réserve citoyenne et honorariat.

La commission propose de retenir une appellation déliée de toute connotation purement militaire et que tous se nomment "réservistes citoyens".

Les propositions de cette commission ont été transmises le 24 mars 2010 au cabinet du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants.

5.2. Les groupes de travail.

Internationalisation de la réserve

Le 5 mars 2010 la proposition du groupe de travail sur "l'internationalisation de la réserve" a été adressée au cabinet du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants.

Trois propositions ressortent des travaux menés par ce groupe de travail :

- accroître le nombre de formations au sein des écoles de l'OTAN et au Collège Européen de Sécurité et de Défense ouvertes aux réservistes,
- bénéficier d'échanges et affectations croisés, notamment en participant à des exercices multinationaux hors de France,
- mener un rôle d'influence en profitant de la Présidence française de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve (CIOR) de 2012 à 2014.

Notoriété de la réserve

Le 23 février 2010 les propositions du groupe de travail sur la "Notoriété de la réserve" ont été adressées au cabinet du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants.

La proposition principale de ce groupe est qu'il conviendrait d'adopter un axe unique de communication, reposant sur des valeurs fortes, indiscutables et pérennes : "La France a besoin de réservistes militaires, et les emploie".

Le groupe propose de décliner cet axe par la présentation concrète de la place qu'occupe aujourd'hui la réserve militaire au sein du dispositif de défense et de sécurité du pays en renforcement de l'active, en la fondant sur le couple indissociable "besoins/missions". Cette approche illustre la notion de résilience, telle qu'entendue par le Livre Blanc.

La notion de "professionnel à temps partagé" ou "à temps choisi", qui débouche sur celle d'engagement personnel et citoyen, serait préférable à celle d'intérim ou de vacation. La pleine appartenance des réservistes à l'institution militaire devrait être réaffirmée

Le principe d'une campagne publicitaire spécifique "réserve militaire" a été écarté au profit d'un ensemble organisé d'actions et de mesures simples, poursuivies dans le temps et adaptées finement à chacune des cibles identifiées et classées par ordre de priorité.

Le groupe a enfin souligné l'importance d'une prise de parole claire, régulière et systématique chaque fois que les circonstances s'y prêtent, des différents responsables politiques et militaires, à tous les niveaux, en notant que

l'efficacité de cette prise de parole sera d'autant plus grande qu'elle sera coordonnée au niveau interministériel.

Revitalisation des associations de réservistes

Le 9 mars 2010 la proposition du groupe de travail sur la "revitalisation des associations de réservistes" a été adressée au cabinet du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants.

Trois propositions ressortent des travaux menés par le groupe de travail:

- la représentativité d'une association peut être mesurée principalement par sa présence sur l'ensemble du territoire national et par le nombre de réservistes opérationnels, réservistes citoyens et sympathisants qui en sont membres.
- les conventions avec les armées doivent être homogénéisées et inclure des "contrats d'objectifs" selon les activités sur le terrain de chaque association.
- le renouvellement et l'augmentation du nombre des adhérents des associations de réservistes est soumis à différentes conditions : fluidifier les rencontres entre les réservistes, le personnel d'active et les citoyens, permettre aux associations d'avoir un contact avec les jeunes concitoyens, tant aux journées d'Appel de Préparation à la Défense qu'à l'occasion des PMIPDN (ex préparations militaires) et collaborer avec l'active pour la constitution de fichiers de réservistes.



Aujourd'hui, le réserviste opérationnel est **pleinement intégré à l'armée l'active**. L'objectif **2015** reste **80.700** réservistes opérationnels sous ESR (dont 40.000 pour la gendarmerie nationale) pour une durée d'emploi de **25 jours** en moyenne.

Le rapport 2010 montre que la réserve militaire se porte bien et constitue un maillon essentiel dans notre outil de défense actuel. De façon incontestable, les réservistes, à la frontière des mondes civil et militaire, contribuent à renforcer le lien armée-nation.

Fin 2010, pour le rendre plus efficace, le cabinet du ministre de la défense a souhaité mener une réflexion sur le dispositif actuel de la réserve militaire. A cet effet, les études suivantes ont été initiées :

- Etude sur la gouvernance de la réserve militaire confiée au contrôle général des armées,
- Etude sur la réserve militaire citoyenne, confiée à l'inspection générale des armées,
- Etude sur les missions, les emplois et la gestion de la réserve opérationnelle du ministère de la défense confiée à l'EMA.

Pour en savoir plus sur la réserve :

- Un livre : Les réservistes militaires

Collection Les petits guides de la défense – La documentation française

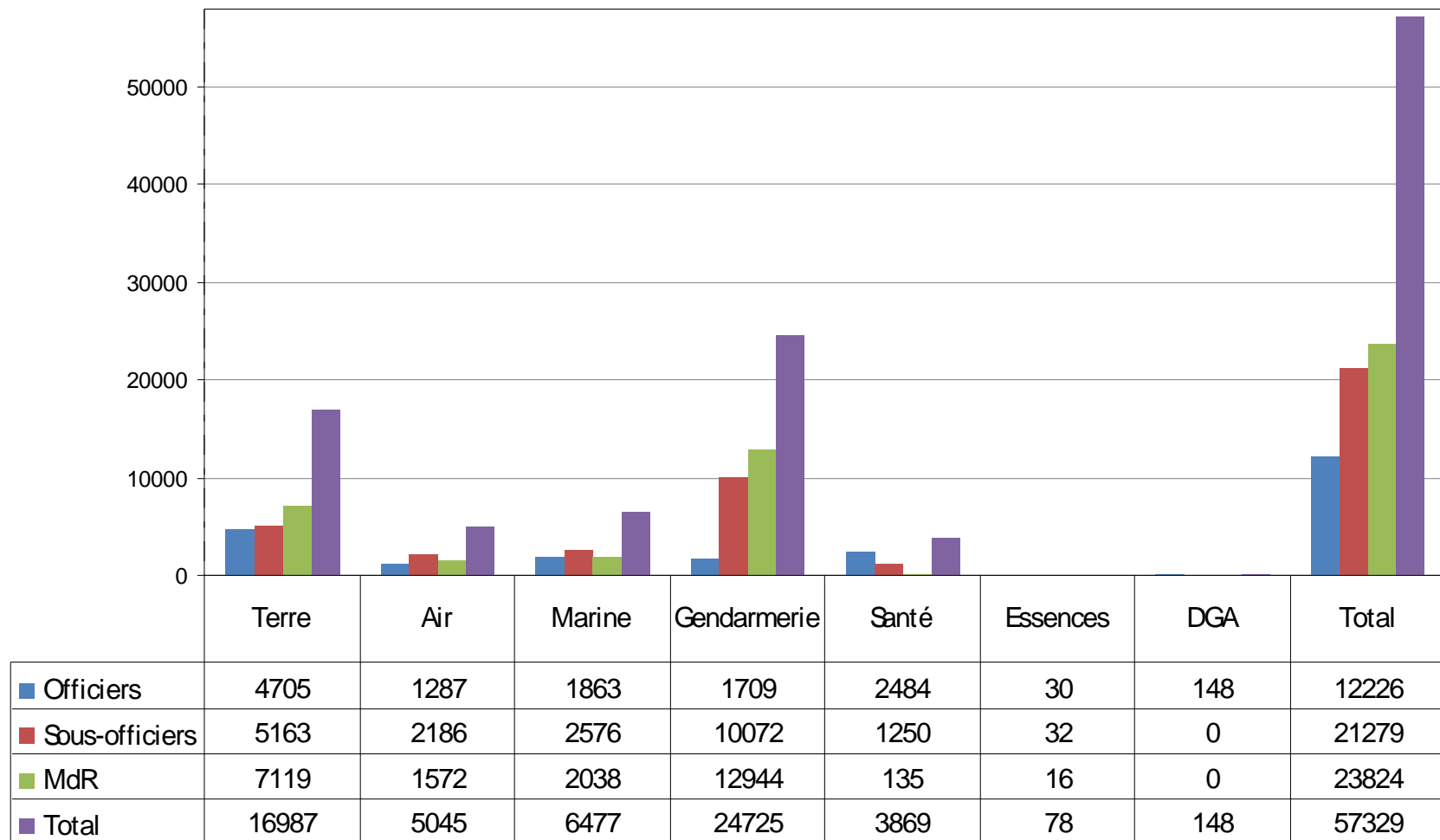
- Un site : www.defense.gouv.fr/reserves



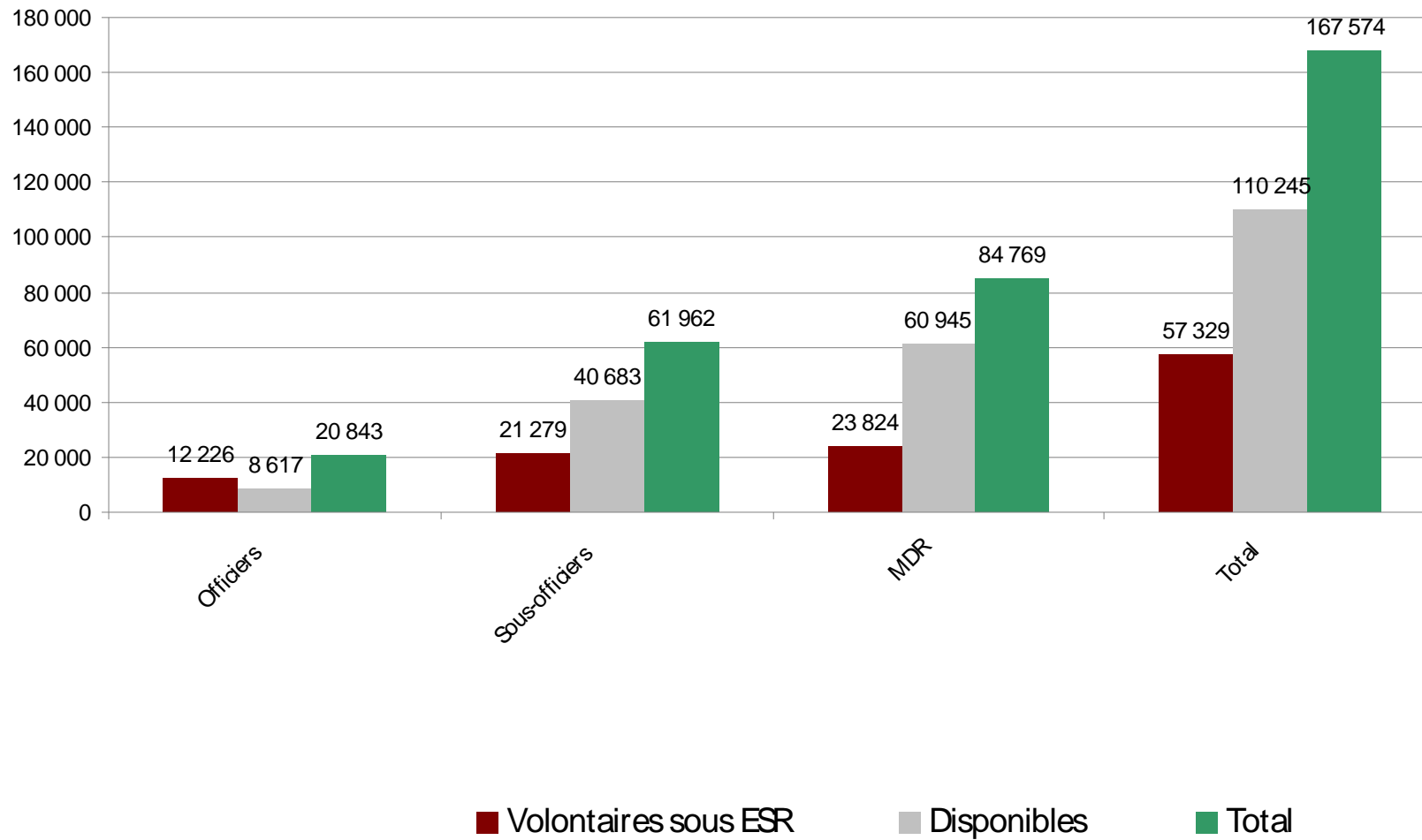
LISTE DES ACRONYMES

BLC	Bureau Local du Contentieux
CCM	Coopération Civilo-Militaire
CRED	Correspondant Régionaux Entreprises Défense
CGPME	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
CLRE	Comité de Liaison Réserve Entreprise
CSRM	Conseil Supérieur de la Réserve Militaire
DGA	Direction Générale de l'Armement
DiCOD	Délégation à la Communication et à l'Information de la Défense
DMD	Délégué Militaire Départemental
ESR	Engagement à Servir dans la Réserve
FMIR	Formation Militaire Initiale des Réservistes
FNASOR	Fédération Nationale des Associations de Sous-officiers de Réserve
ITT	Interruptions Temporaires de Travail
JDC	Journée Défense et Citoyenneté
JNR	Journée National du Réserviste
LFI	Loi de Finance Initiale
MDR	Militaire du Rang
OPEX	Opérations Extérieures
PMIPDN	Période Militaire d'Initiation et de Perfectionnement à la Défense Nationale
RC	Réserve Citoyenne
RLJC	Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté
RO	Réserve Opérationnelle
RCS	Rémunération et Charges Sociales
SEA	Services des Essences des Armées
SSA	Service de Santé des Armées
UNOR	Union Nationale des Officiers de Réserve et des organisations de réservistes

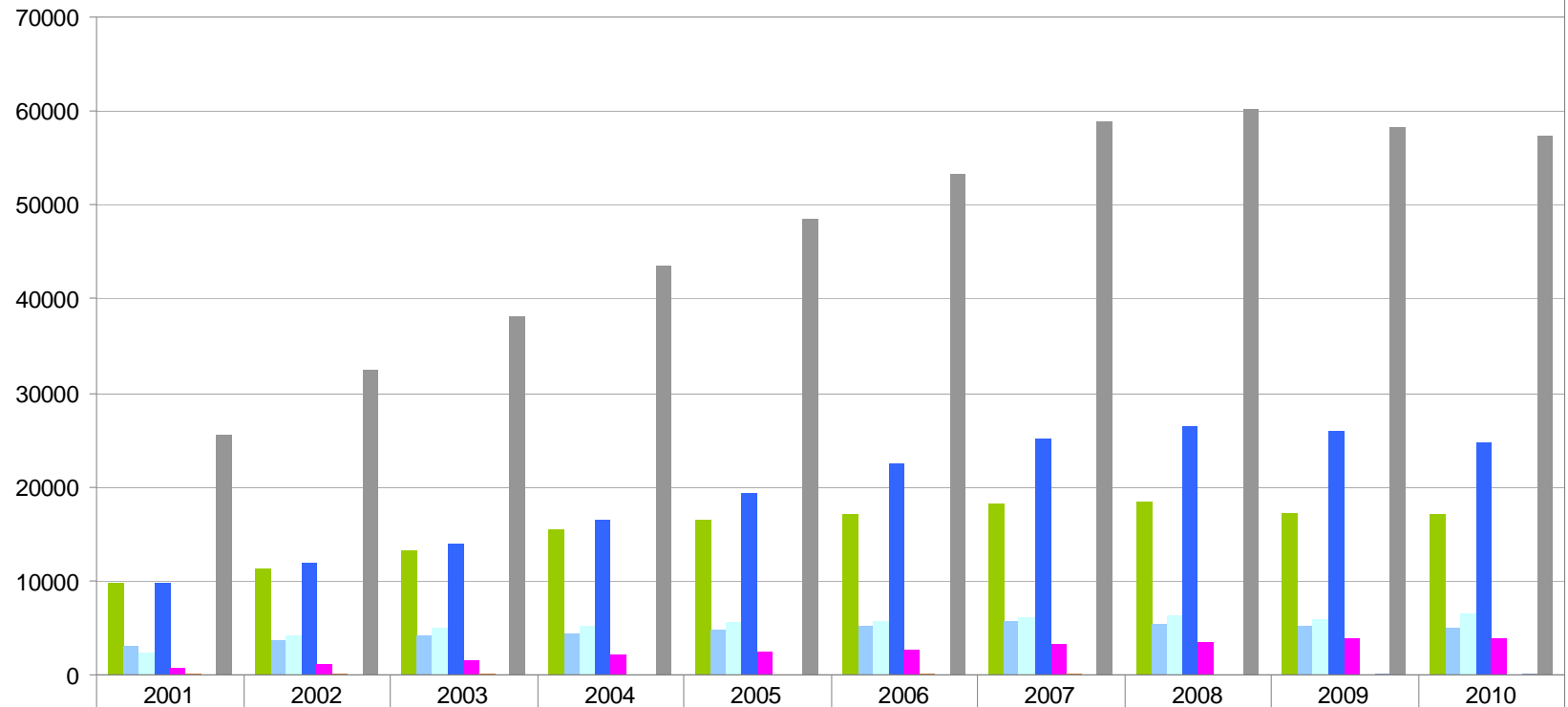
ANNEXE 1 : Répartition des réservistes opérationnels sous ESR au 31 décembre 2010



ANNEXE 2 : Répartition catégorielle des réservistes opérationnels sous ESR et disponibles au 31 décembre 2010

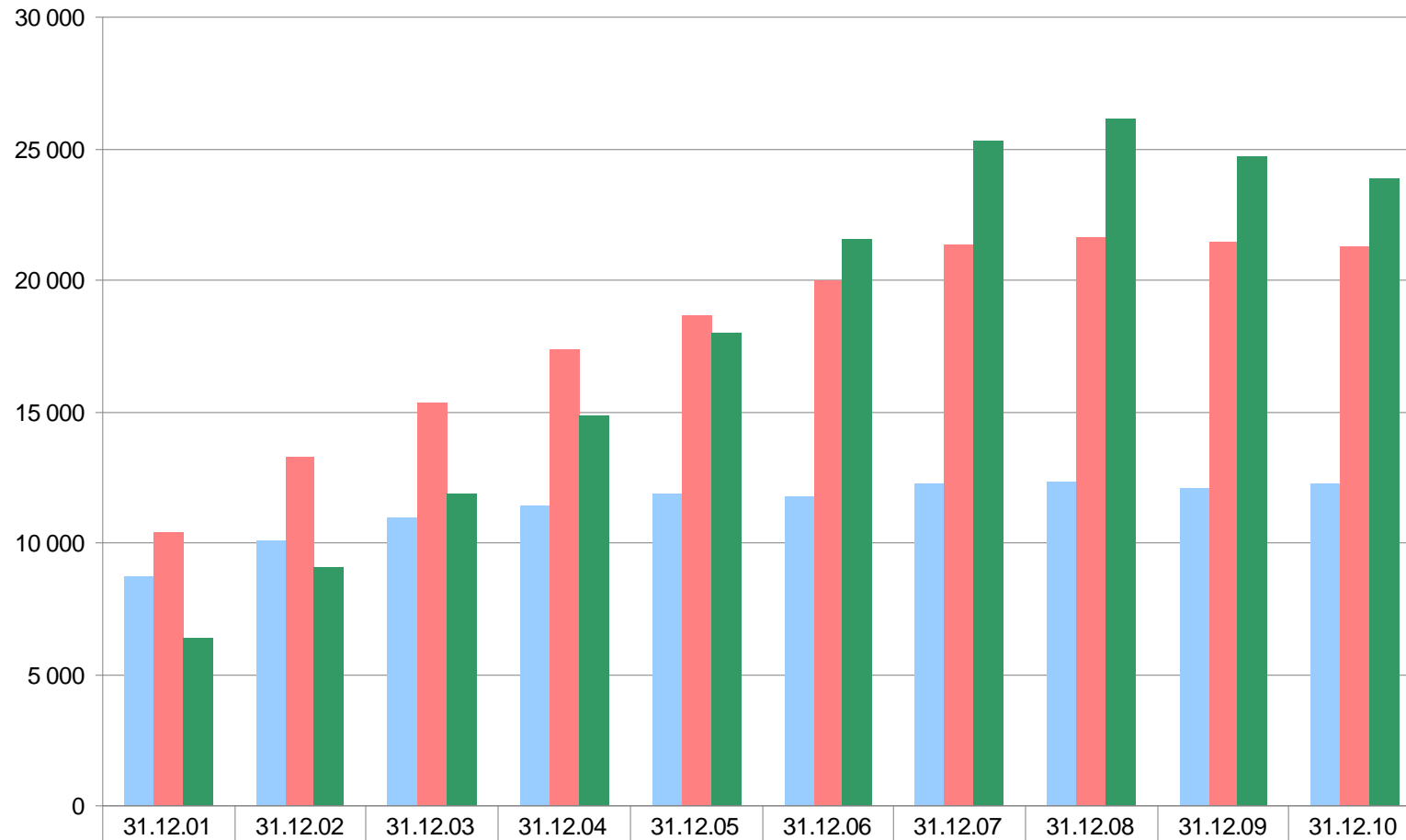


ANNEXE 3 : Evolution du nombre d'ESR par employeur entre 2001 et 2010



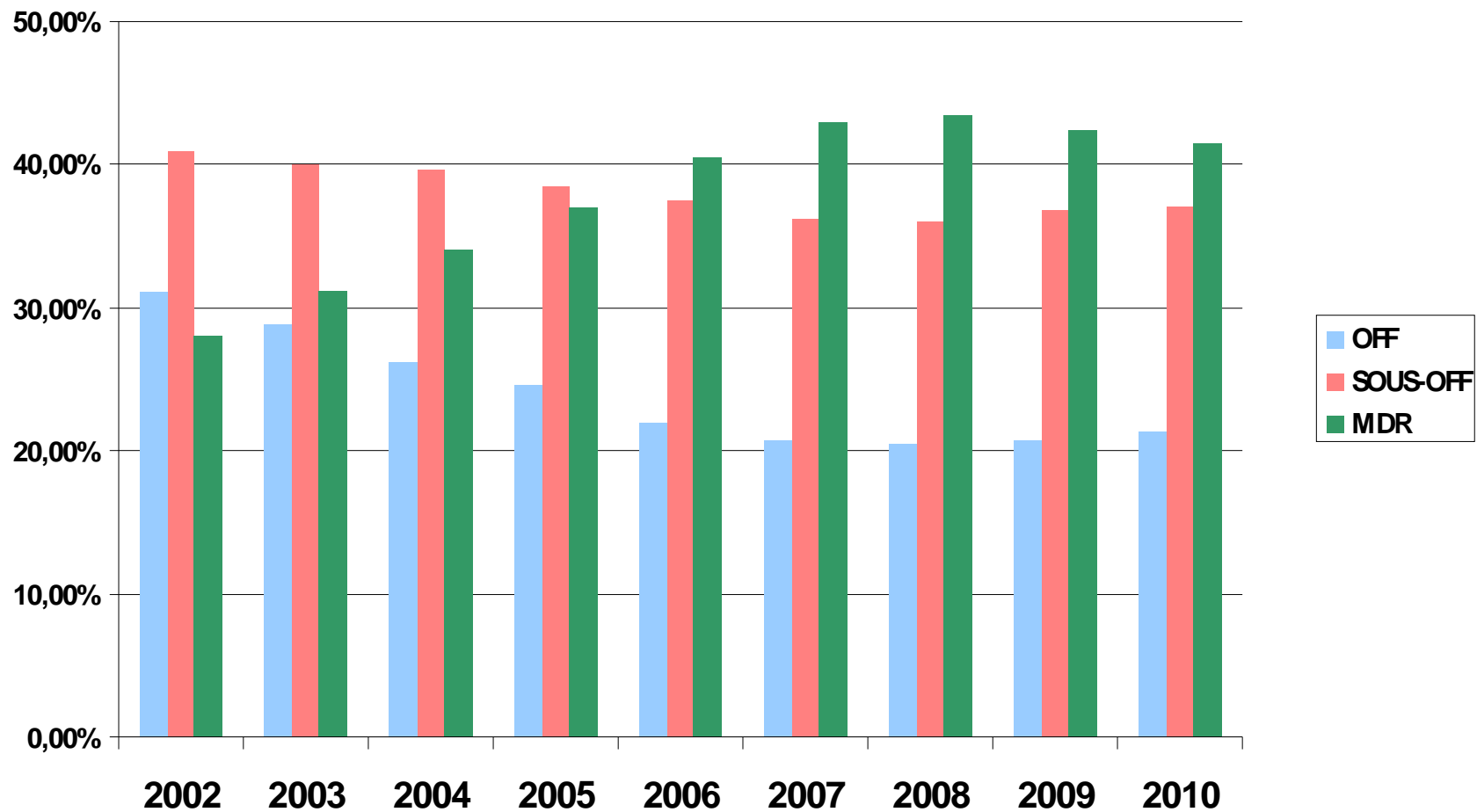
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
■ Terre	9714	11348	13304	15439	16485	17002	18249	18348	17225	16987
■ Air	2977	3673	4157	4369	4823	5260	5824	5362	5259	5045
■ Marine	2254	4267	5068	5162	5493	5660	6199	6372	6012	6477
■ Gendarmerie	9697	11966	14033	16430	19295	22503	25179	26372	25823	24725
■ Service de santé	752	1110	1538	2125	2401	2707	3216	3500	3780	3869
■ Service des essences	98	100	102	89	83	97	97	90	91	78
■ Direction générale de l'armement	0	0	0	0	28	50	63	81	117	148
■ TOTAL	25492	32464	38202	43614	48608	53279	58827	60125	58307	57329

ANNEXE 4 : Distribution des ESR entre 2001 et 2010 par catégorie de grade



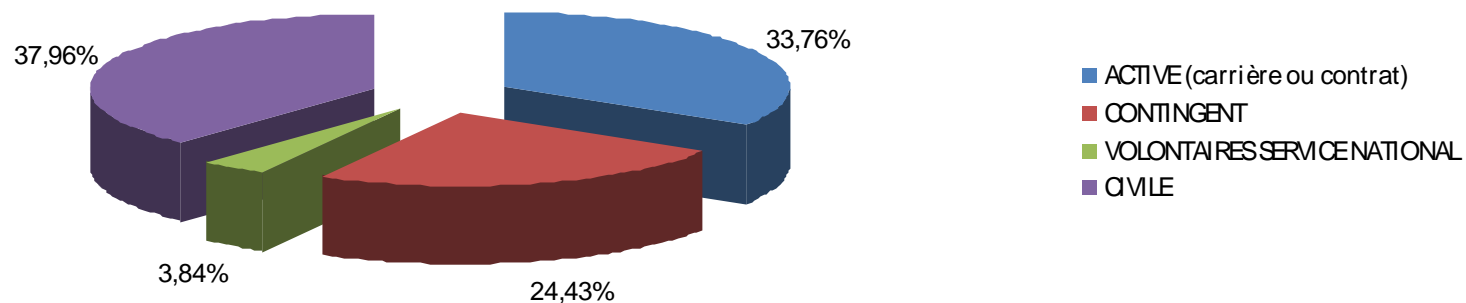
Officiers	8 734	10 078	11 010	11 432	11 917	11 728	12 212	12 321	12 130	12 226
Sous-officiers	10 429	13 284	15 281	17 325	18 695	19 983	21 322	21 642	21 460	21 279
Militaires du rang	6 329	9 102	11 911	14 857	17 996	21 568	25 293	26 162	24 717	23 824

ANNEXE 5 : Evolution de la répartition catégorielle des Effectifs (ESR) entre 2002 et 2010

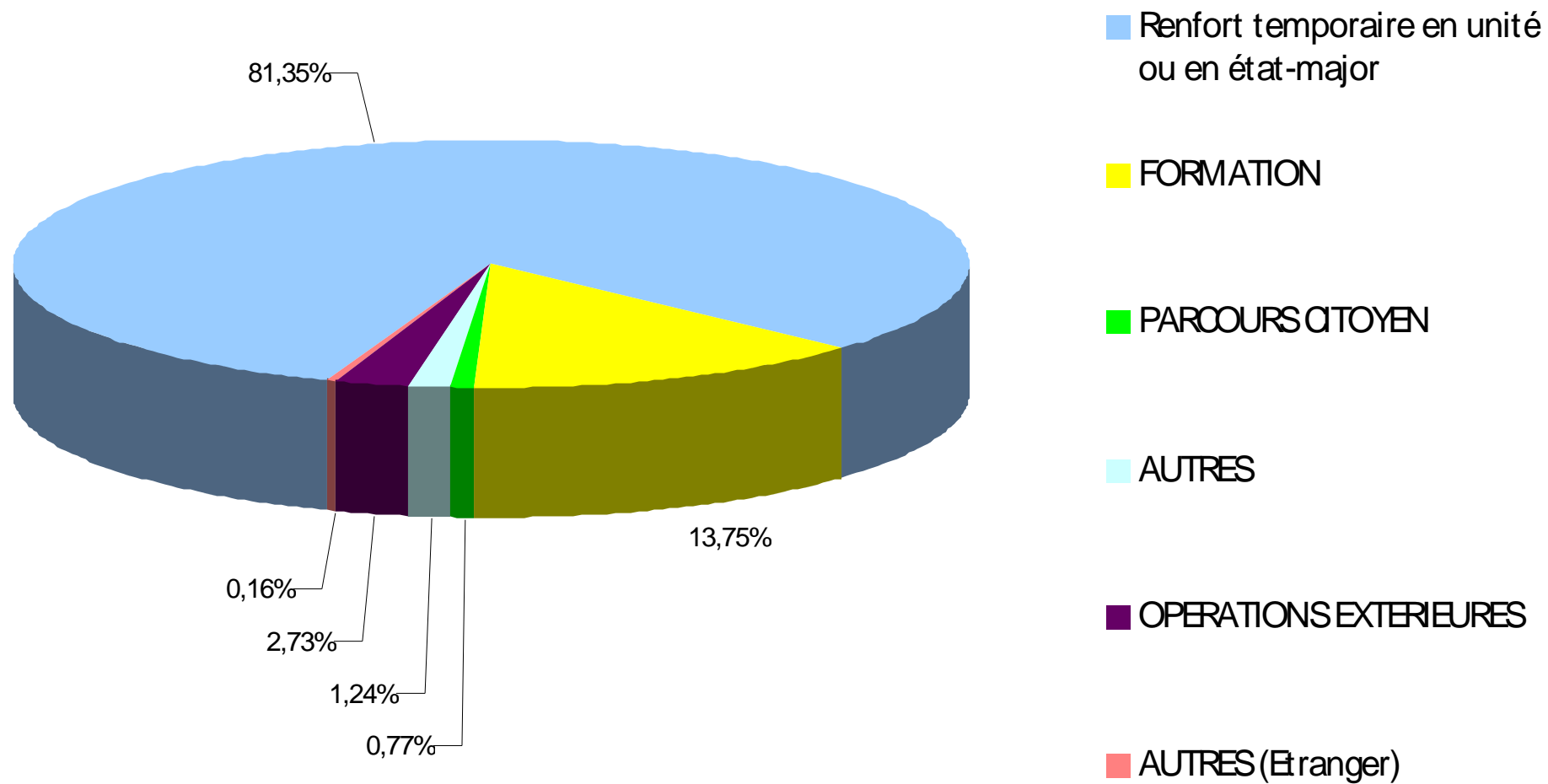


	ARMEE DE TERRE	ARMEE DE L'AIR	MARINE	GENDARMERIE	SERVICE DE SANTE	SERVICE DES ESSENCES	DELEGATION GENERALE POUR L'ARMEMENT
CARRIERE/CONTRAT	35,98%	55,54%	48,14%	25,75%	21,38%	84,62%	44,59%
CONTINGENT	27,22%	11,89%	8,83%	29,08%	26,05%	14,10%	0,00%
VOLONTAIRES DANS LES ARMEES ET GENDARMES ADJOINTS	0,24%	0,28%	1,51%	7,95%	2,20%	0,00%	0,00%
VOLONTAIRES ISSUS DE LA SOCIETE CIVILE	36,56%	32,29%	41,52%	37,22%	50,37%	1,28%	55,41%

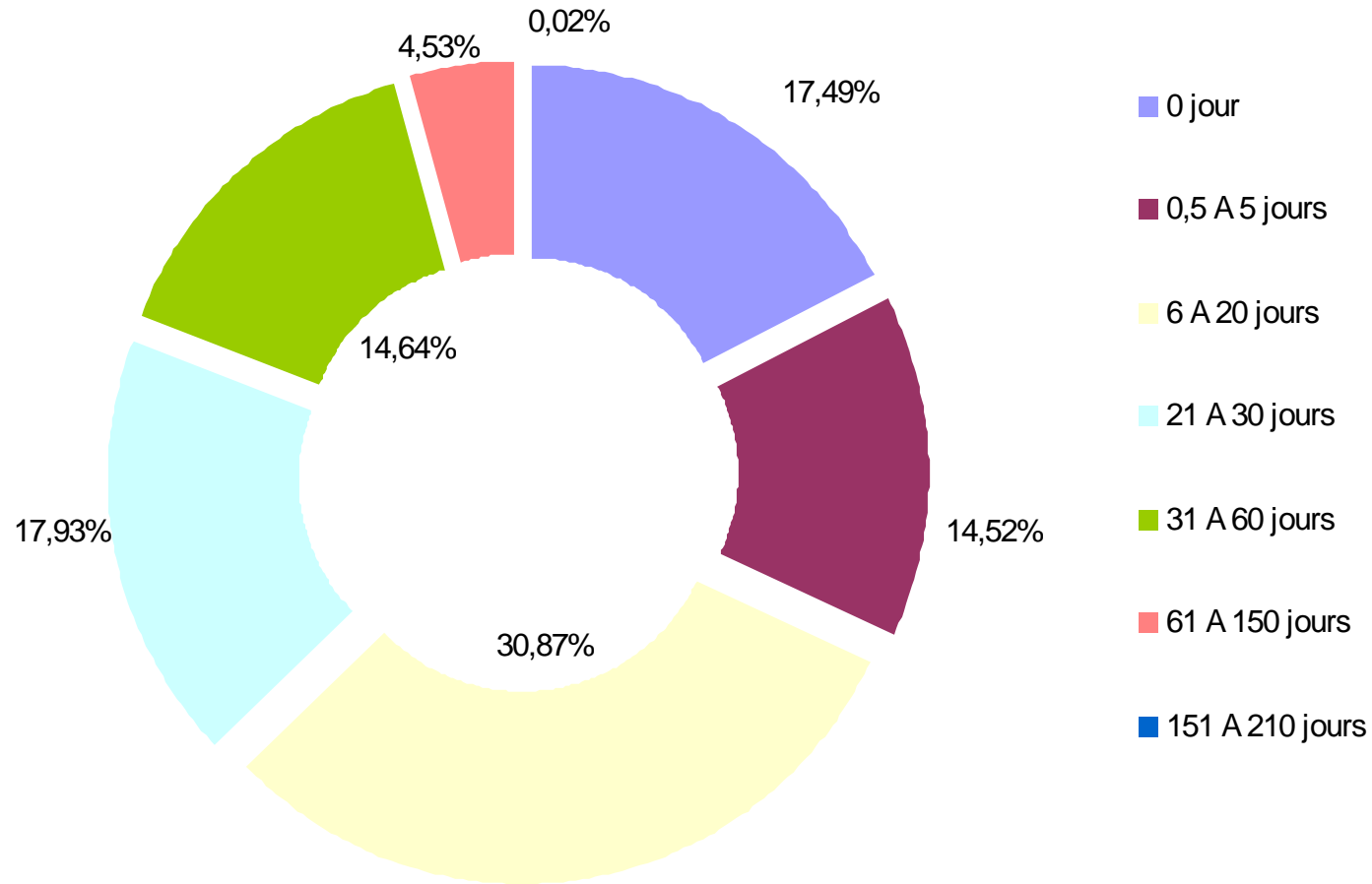
ANNEXE 6 : Répartition des réservistes opérationnels par origines



ANNEXE 7 : Activité des réservistes titulaires d'un ESR

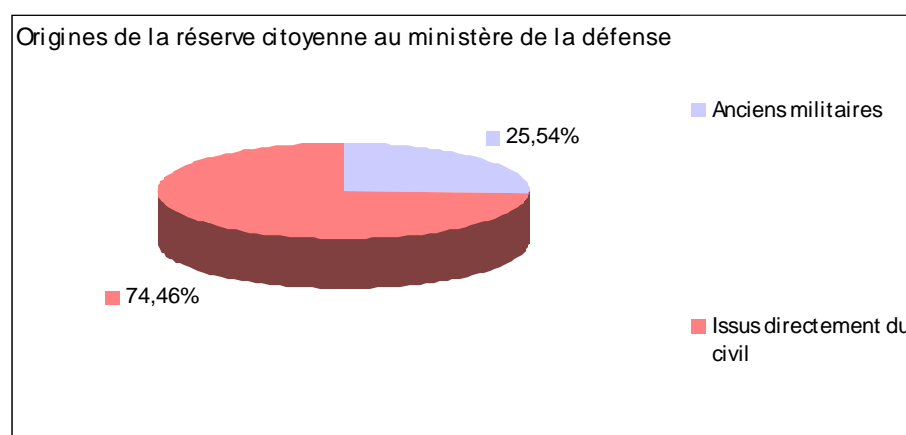
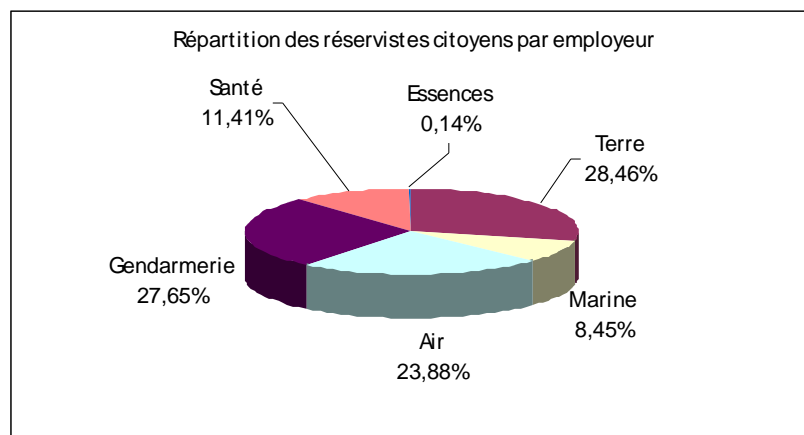
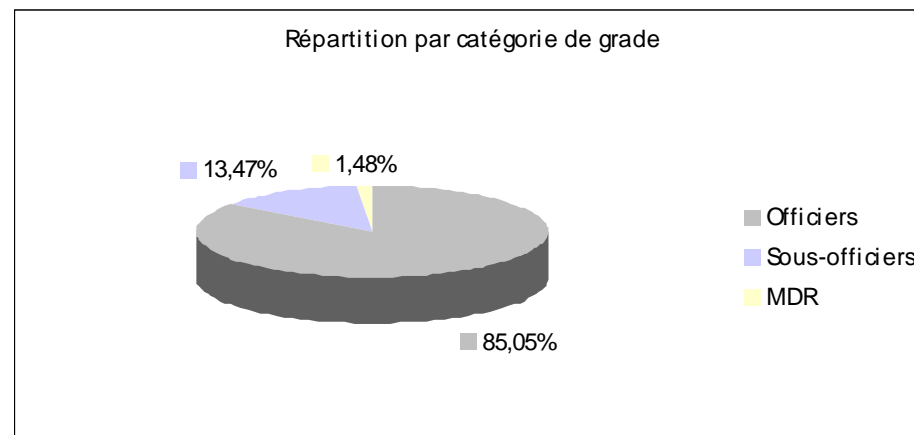


ANNEXE 8 : Durée moyenne d'activité des réservistes titulaires d'un ESR



ANNEXE 9 : Les effectifs de la réserve citoyenne en 2010 : 13,45 % de Femmes, 86,55 % d'Hommes

	Officiers	Sous-officiers	MDR	TOTAL
Terre	596	71	6	673
Marine	177	15	0	192
Air	500	184	24	708
Gendarmerie	579	34	1	614
Santé	239	43	7	289
Essences	3	0	0	3
DGA	97			97
	2 191	347	38	2 576





Chargés de projet : enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe (marine) Laurent Harlès, capitaine (air) (R) Fabrice Maronneaud.
Directeurs de projet : général de brigade (terre) Jean-Sébastien Tavernier, colonel (gendarmerie) Luc Grasset
Contributeurs : capitaine (air) Caroline Charpentier, capitaine (terre) Stéphanie Sublemontier, capitaine (gendarmerie) Christophe Langer

Crédits des photos : Ministère de la défense

© Ministère de la défense - juin 2010